

# Rapport annuel 2023

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Édito</b>	<b>3</b>
<b>Image de la menace en Belgique</b>	<b>4</b>
Menace générale en Belgique en 2023	4
L'invasion russe de l'Ukraine	12
Escalade du conflit israélo-palestinien depuis l'attaque du Hamas du 7 octobre	14
<b>OCAM Highlights</b>	<b>15</b>
<b>Statistiques &amp; Publications</b>	<b>20</b>
Chiffres : documents traités	20
Analyses & autres publications	22
Personnes reprises dans la BDC	23
Mesures administratives individuelles	27
<b>À propos de l'OCAM</b>	<b>28</b>
Qui sommes-nous ?	28
Mission, vision et valeurs	29
Que faisons-nous ?	30
Personnel	31
Départements	32
Fonctionnement transversal	35
Cadre légal	38
<b>Abréviations</b>	<b>39</b>

# ÉDITO

2023 fut une année mouvementée. L'attentat terroriste du Hamas le 7 octobre a entraîné une escalade de la violence, ainsi que d'innombrables victimes civiles. Le conflit polarise dans le monde entier et constitue un puissant déclencheur émotionnel.

Dans ce climat tendu, un attentat s'est produit le 16 octobre à Bruxelles, au cours duquel deux supporters de football suédois ont été tués, et un troisième a été blessé. À en croire ses réseaux sociaux, l'auteur semblait avoir été motivé par les autodafés du Coran en Suède et au Danemark survenus plus tôt dans l'année, mais le conflit israélo-palestinien n'était clairement pas non plus étranger à son geste. Cet incident a engendré une forte hausse des signalements de menace en octobre et en novembre, et nous a obligés à porter le niveau général de la menace à 3.

La menace émanant de la mouvance islamiste reste la principale menace pesant sur notre pays. De nombreuses enquêtes et arrestations ont de nouveau été menées au cours de l'année 2023, avec un pic au printemps. Il est frappant de constater que les protagonistes sont souvent très jeunes. Soulignons toutefois qu'il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau. On notera ici qu'ils ne se connaissaient que sur internet, sans autre lien. Fin 2023, une série d'arrestations ont également eu lieu dans le milieu extrémiste de droite dans plusieurs pays d'Europe, dont la Belgique. Ces opérations policières visaient à nouveau un réseau en ligne.

L'attention portée aux modèles de menace traditionnels ne doit pas nous faire oublier que la menace est devenue beaucoup plus diverse. Près de la moitié des signalements de menace parvenus à l'OCAM l'année dernière ne pouvaient être associés à aucune idéologie clairement délimitée. Toutes sortes de théories du complot, de sentiments anti-establishment, mais aussi de problèmes personnels ou psychiques forment souvent un cocktail de motifs difficile à définir. Je souhaite également citer l'importance de la menace posée par les acteurs étatiques, bien qu'elle soit souvent moins visible. Certains acteurs étrangers tentent par exemple d'accentuer la polarisation dans notre pays, d'influencer nos élections ou de saper nos valeurs démocratiques par le biais d'opérations d'informations ciblées.

Sur le plan législatif, l'OCAM a soutenu le projet de loi sur la Banque de données commune (BDC). Grâce à l'échange automatique d'informations, la BDC

est l'instrument transversal qui forme la colonne vertébrale de la Stratégie nationale contre l'Extrémisme et le Terrorisme, et l'AR qui réglementait la Banque de données jusqu'à présent avait besoin d'une mise à jour. En novembre 2023, le projet de loi a été présenté au Parlement par les partenaires du groupe de travail BDC.

Dans le même ordre d'idées, l'OCAM a soutenu un accord de coopération avec les Cellules de Sécurité intégrale locales en matière de radicalisme (CSIL-R). Ces réseaux locaux de prévention ont bénéficié d'un renforcement, notamment par le biais de cet accord de coopération, mais aussi par la création de cellules similaires dans le milieu pénitentiaire, de sorte que la réinsertion des personnes puisse déjà être entamée dans un contexte carcéral. L'OCAM a également activement soutenu l'amélioration du suivi des personnes radicalisées présentant une problématique psychique, suite à l'attaque contre un policier à Schaerbeek survenue en novembre 2022.

L'OCAM n'est pas resté les bras croisés. Nous avons publié pas moins de 1630 évaluations ponctuelles et suivi de près les dernières évolutions au travers de notes stratégiques. Nous avons proposé des repères pour la gestion de la polarisation sociétale, et partagé ces notes jusqu'au niveau des professionnels en prévention et de l'enseignement, en concertation avec les autorités fédérées compétentes. Car au niveau des entités fédérées aussi, la demande de plus de clarté est grande. En tant que centre d'expertise fédéral, l'OCAM se doit d'informer correctement et d'aider chacune et chacun à tous les niveaux de pouvoir, afin de garantir au maximum la sécurité de tous nos citoyens.

Je tiens à remercier tous les membres du personnel de l'OCAM pour leur engagement sans faille, ainsi que tous nos partenaires pour la bonne collaboration et leur confiance.



Gert Vercauteren - directeur a.i.

Gert Vercauteren

# 1. IMAGE DE LA MENACE EN BELGIQUE

1.1

## Menace générale en Belgique en 2023

En 2023, l'OCAM a reçu 332 signalements de menace. À titre de comparaison, en 2022, notre service en avait reçu un total de 236. Le nombre de signalements de menace a donc considérablement augmenté l'année dernière. La plupart des signalements ont été enregistrés durant les mois d'octobre et de novembre, suite à l'attentat de Bruxelles (voir également ci-après) et à l'escalade violente du conflit israélo-palestinien. L'analyse des signalements de menace révèle que la plupart d'entre eux étaient inspirés d'idéologie islamiste-djihadiste. Cependant, pour une presque aussi grande part des signalements, l'idéologie sous-jacente n'a pas pu être clairement définie. Les menaces d'inspiration extrémiste de droite étaient moins nombreuses, bien qu'une action violente provenant de ces milieux ne peut être exclue. Le profil des auteurs potentiels correspond dans la majorité des cas encore à celui d'un acteur isolé, bien que les services aient également constaté une résurgence de petites cellules et de réseaux restreints. La radicalisation a surtout lieu sur Internet, et souvent très rapidement.

### Menace de niveau 3

Jusqu'à octobre 2023, le niveau général de la menace en Belgique était fixé au niveau 2 (moyen). Cependant, le 16 octobre, suite à l'attentat contre trois supporters de football suédois, l'OCAM a décidé de porter le niveau de la menace pour la Belgique au **niveau 3, grave**. Malgré la clôture rapide de la phase fédérale lancée après l'attentat de Bruxelles (l'auteur ayant été neutralisé et aucun élément n'indiquant que d'autres individus liés à l'auteur avaient l'intention de commettre des actions violentes), l'OCAM a estimé nécessaire de maintenir le niveau 3 de la menace. Dans un premier temps, l'enquête sur l'attentat était encore en cours. Durant les premières semaines qui ont suivi les faits, plusieurs personnes ont encore été arrêtées dans le cadre de l'enquête. En outre, d'éventuelles actions par effet de mimétisme, un acte de violence en provoquant d'autres, n'étaient pas exclues à la suite d'un attentat. **En octobre et novembre**, l'OCAM a observé dès lors une **forte augmentation du nombre de signalements de menace**, pouvant s'expliquer par une **vigilance accrue** d'une part et une **hausse du niveau d'activité** d'autre part.



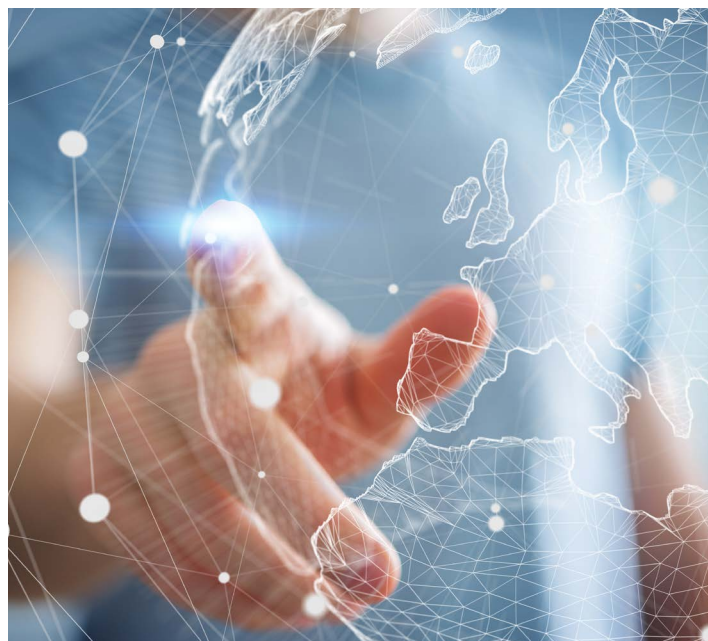
Le **contexte géopolitique international** a également joué un rôle important. Les premiers constats concernant les motifs de l'auteur ont révélé que les **autodafés du Coran** ayant eu lieu dans le courant de l'année en Suède furent un important élément déclencheur. De plus, les **tensions** s'étaient exacerbées en raison de l'escalade du **conflit israélo-palestinien**. L'extrémisme ne s'arrête pas aux frontières, et des incidents se sont déroulés dans plusieurs de nos pays voisins.

## Contextualisation de la menace

La **principale menace** envers les citoyens et les intérêts belges émanait en 2023 de l'éventuelle action violente d'un **acteur isolé endogène**. Le risque le plus sérieux d'incident en Belgique, comme ailleurs en Europe, était (et est toujours) que des individus s'auto-radicalisaient et choisissaient de mener des actions violentes dans leur propre pays. Même en l'absence de liens structurels et formels avec des groupes terroristes, des individus peuvent être **influencés par de la propagande** terroriste ou extrémiste et commettre des actions violentes. Les auteurs ne s'associent donc plus forcément à un groupe terroriste en tant que tel, mais s'inspirent abondamment de ce qu'ils trouvent dans l'espace public.

Si un incident devait se produire, le **scénario le plus probable** serait celui d'un auteur s'inspirant de l'**idéologie** ou de la **propagande** de **groupes terroristes djihadistes** tels que l'État islamique (EI), Al-Qaïda (AQ) ou l'une de leurs « filiales » telles que l'ISKP. En raison de la **situation géopolitique**, notamment en Israël et dans la bande de Gaza, la polarisation s'était renforcée tant à court terme qu'à plus long terme. Il s'agissait d'un facteur d'augmentation du risque d'éventuelles expressions de violence.

Une **action violente d'inspiration extrémiste de droite ne pouvait pas non plus être exclue**. Bien qu'un nombre relativement faible de signalements de menace ait été enregistré, quelques dossiers plus importants ont donné lieu à diverses arrestations. Les **sentiments anti-establishment et anti-gouvernement** nés de la politique menée face au Covid-19 n'ont pas disparu. De **tels discours** continuent de circuler sur **Internet**. Un petit groupe de personnes continue d'exploiter le mécontentement et la méfiance à l'égard du gouvernement, notamment à l'aide d'éléments



de **désinformation**. Elles associent leur discours tantôt à la **guerre en Ukraine**, tantôt au **conflit au Moyen-Orient**, ou encore à l'**augmentation du coût de la vie** ou à d'autres crises. La menace émanant du spectre **extrémiste de gauche** était jugée **faible** en 2023.

Cependant, faire seulement l'analyse selon les **idéologies classiques (droite, gauche, djihadisme)** était trop restrictif pour déterminer la menace. La **radicalisation** est toujours un processus **individuel (et complexe)**. Les idéologies classiques n'ont certes pas disparu, mais nous constatons une évolution vers des modes de pensée plus diffus. Les extrémistes créent un **amalgame de différents aspects issus de diverses idéologies**, mais également de **théories du complot** et d'éléments de **désinformation**. Ils développent ainsi leur propre vision du monde, souvent inspirée d'expériences, de **griefs et de frustrations** personnel(le)s. **Internet et surtout les réseaux sociaux** jouent un rôle important à cet égard, les gens se retrouvant rapidement dans une « bulle idéologique » où ils ne sont exposés qu'à des informations ou à de la propagande qui confirment leur vision du monde. En outre, il s'est avéré que des **problèmes psychiques peuvent parfois renforcer** leur volonté d'agir.

## Profil : acteurs isolés et petites cellules peu structurées

Depuis fin 2022, on constate une certaine **évolution** du **profil** des auteurs. Bien que dans la plupart des dossiers de menace et des incidents (75 %), il s'agisse **d'individus** qui veulent passer à l'action violente de leur propre chef, les services observent également une **résurgence de petites cellules et de réseaux restreints**, principalement – mais pas uniquement – dans le milieu djihadiste. Ces réseaux existent **principalement en ligne** et sont peu structurés. Ils se constituent autant de Belges que d'étrangers, **généralement des jeunes**, parfois mineurs, **dépourvus d'antécédents extrémistes ou terroristes**. La propagande circule allègrement au sein de ces réseaux. Souvent, quelques individus prennent le lead et annoncent leur intention de commettre un attentat à terme, dont ils trouvent l'inspiration principalement sur Internet, sans spécialement être directement guidés par des groupements externes extrémistes ou terroristes. **Plusieurs arrestations** de petites cellules indépendantes qui agissaient autour d'un ou deux protagonistes ont eu lieu en 2023 dans ce contexte. Plusieurs cellules islamistes ont ainsi été démantelées au printemps, ainsi qu'une petite cellule extrémiste de droite à l'automne.

## Idéologie

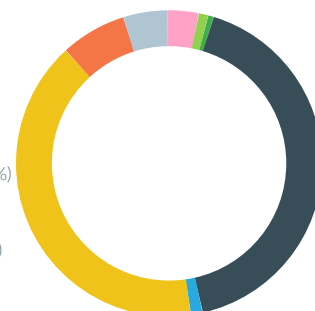
Les **motivations** des auteurs sont devenues **plus floues et multiformes**. Un passage à l'acte et le timing de celui-ci résultent toujours d'un dosage **propre à chaque individu** entre **idéologie, propagande** et **effet de mimétisme**. Les auteurs ne s'associent plus forcément à un groupe terroriste en tant que tel, mais s'inspirent abondamment de ce qu'ils trouvent dans l'espace public. Les **griefs personnels** peuvent également jouer un rôle important, tout comme une **problématique psychique** ou certains événements symboliques qui font office de **catalyseurs**.

L'**extrémisme d'inspiration islamiste djihadiste** reste la **principale motivation** en ce qui concerne les indications de menaces (un peu moins de la moitié). Pour une **part presque égale** de menaces, cependant, l'**idéologie** sous-jacente est **difficile à définir avec précision** (41 %). Les **menaces liées à un contexte d'opposition politique à l'étranger** constituent le troisième groupe le plus important (7 %, certes nettement moins que les deux premiers), suivies par les **menaces émanant de l'extrémisme de droite** (5 %) et les **sentiments anti-establishment** (3 %). Le nombre de menaces **émanant de l'extrémisme de gauche** est aussi resté **faible** en 2023 (1 %), tout comme la proportion de menaces provenant de l'**éco-extrémisme** et des **milieux extrémistes incel** (1 % ensemble).

## Analyse des menaces par tendance

### Légende

- Anti-establishment (3%)
- Éco-extrémisme (0,5%)
- Incel (0,5%)
- Islamisme (42%)
- Extrémisme de gauche (1%)
- Inconnu (41%)
- Opposition politique (7%)
- Extrémisme de droite (5%)







## Terrorisme et extrémisme d'inspiration religieuse

Entre 2014 et 2018, le monde occidental, et l'Europe en particulier, a connu une **vague d'attentats portant la marque de l'EI**. Suite aux revers subis par l'EI dans son fief syro-irakien, la **menace** formée par le groupe terroriste a graduellement diminué pour les États occidentaux, mais elle **n'a pas disparu**. En 2023 (comme toujours à l'heure actuelle), **l'EI reste actif**, tant physiquement **dans la région** syro-irakienne et dans ses provinces extérieures d'Asie (Centrale) et d'Afrique que par sa **propagande et son influence** à l'échelle internationale. La lutte contre l'EI reste donc aussi en 2023 un enjeu international majeur.

L'influence du groupe terroriste est resté perceptible en Europe, où **la plupart des attentats inspirés par le terrorisme djihadiste** portent toujours la **marque de l'EI**. Parce que l'auteur a prêté un **serment d'allégeance** au groupe terroriste (comme ce fut le cas pour l'attentat de Bruxelles du 16 octobre et les attaques en France à l'automne), parce que l'EI **revendique l'attentat** (également le cas de l'attentat de Bruxelles), ou parce que le **mode opératoire** ou le choix de la **cible** fait écho à la propagande de l'EI. Enfin, l'EI **instrumentalise** les attaques en Occident pour faire l'éloge de l'assaillant, sans pour autant forcément revendiquer l'attentat. Il n'en reste pas moins que, de plus en plus, le lien entre les auteurs et le groupe terroriste tend à s'effriter. Les attentats des dernières années n'étaient plus dirigés et organisés directement depuis les zones de conflit djihadistes.

Bien que la menace opérationnelle directe de l'EI quant à la perpétration d'attentats en Europe ait fortement diminué, le groupe et son ancien « califat » constituent **toujours un point d'ancrage idéologique**. La propagande, diffusée par l'EI ou par ses relais, a beau avoir diminué tant en volume qu'en qualité, **l'ancienne propagande re-**

**cyclée et les ouvrages de référence djihadistes plus généraux continuent d'être diffusés et consultés en 2023, y compris en Belgique**. Dans sa propagande, le groupe terroriste continue d'appeler à commettre des attentats, notamment au moyen d'outils relativement faciles à obtenir (armes blanches, véhicules-béliers). Le **pouvoir d'attraction** émanant de la propagande et la **nostalgie** d'un propre « califat » ne doivent pas être sous-estimés. Les messages s'avèrent en outre **toujours attrayants pour un jeune public**, qui semble souvent se radicaliser en peu de temps après avoir été exposé à ces narratifs. Il convient également de rester **attentifs** à un éventuel **effet de mimétisme**.

Tout comme l'EI, AQ demeure un **acteur important dans le djihad global**. Bien que l'influence directe d'AQ en Europe soit en 2023 moindre que celle de l'EI (tant en termes d'adeptes que de propagande), les **textes et discours des anciens idéologues** parlent toujours à l'imagination des adhérents au djihadisme. Des contenus étaient même parfois partagés au-delà de ces cercles, à l'image de la **'Letter to America' d'Oussama Ben Laden**, partagée de manière virale via différentes plateformes de réseaux sociaux fin 2023.





### Le blasphème, élément déclencheur pour les groupes djihadistes

Au sein des réseaux djihadistes, une **attention accrue** est portée aux incidents qu'ils qualifient eux-mêmes de « **blasphématoires** ». L'insulte, la critique et la moquerie du prophète, de l'islam ou de certains concepts théologiques sont considérées comme une **provocation grave** qui nécessite une réaction forte. Cette réponse peut aller de l'organisation de **manifestations** et d'appels au **boycott** à l'**incitation à la violence** dans des cas extrêmes.

Des incidents blasphématoires, tels que la publication de caricatures de Mahomet, suscitent souvent des réactions et peuvent être considérés comme des événements déclencheurs. Par le passé, de tels événements déclencheurs ont donné par moments lieu à de graves incidents et à des attentats dans plusieurs pays européens. De tels événements déclencheurs ont par exemple eu lieu en **Suède**, au **Danemark** et aux **Pays-Bas** en 2023. Après l'**autodafé d'un Coran** par un activiste d'extrême droite à Stockholm en janvier 2023, des appels à la **vengeance** ont été lancés dans les milieux djihadistes. Dans ce cadre, l'auteur de l'autodafé n'était pas le seul à être visé, des appels ont également été lancés à commettre des **attentats contre des infrastructures et des événements publics** en Suède ou contre des intérêts suédois à l'étranger.

Tant pour la **menace en Belgique** que pour la menace envers les **intérêts belges à l'étranger**, de tels événements déclencheurs (actes symboliques ou perçus comme blasphématoires, contexte géopolitique) peuvent jouer un **rôle catalyseur**.

### Des filiales et milices djihadistes locales restent actives

Des **filiales de l'EI**, également appelées « **provinces extérieures** » ou **wilayat**, étaient aussi en 2023 actives dans différentes régions du monde. Celles-ci constituent un réel danger pour la stabilité de ces régions. **AQ** a, lui aussi, **des ramifications et des influences** qui peuvent avoir un **impact négatif sur la situation sécuritaire**, en particulier en cas de **concurrence** entre les deux groupes terroristes.

En Afghanistan, nous observons une **intensification de l'activité du groupe terroriste ISKP** depuis la prise du pouvoir par les talibans en août 2021. Des sources ouvertes révèlent par ailleurs que la **machine de propagande de l'EI et de l'ISKP tourne à plein régime** et que ces derniers ne tolèrent aucune ingérence étrangère. Ainsi, les intérêts diplomatiques de certaines grandes puissances ont déjà été visés par la propagande et par certaines actions des groupes terroristes.

La **propagande de l'ISKP trouvait en 2023 également un écho international**, auquel la publication d'un **magazine** disponible dans de nombreuses langues, dont l'anglais (« the Voice of Khurasan »), n'est pas étrangère. Les lecteurs y sont régulièrement **appelés à commettre des attentats en dehors de l'Afghanistan**, y compris contre l'Occident. De par sa propagande et ses attentats réguliers, l'ISKP semble être devenu une source d'inspiration pour les partisans du djihad global à travers le monde.



Sur le **continent africain** – et en particulier au Sahel, au nord et en Afrique centrale – divers groupes combattent **sous la bannière de l’EI**. Des filiales de l’EI étaient en 2023 extrêmement actives au sud du Sahara. Le continent est considéré comme un « **centre opérationnel** ». Contrairement à la propagande en Syrie-Irak, la **propagande** des ramifications africaines de l’EI a affiché une grande **volonté de participer au combat** : des voitures et motos avec des dizaines d’hommes lourdement armés à leur bord devaient démontrer des capacités accrues et une intention claire. La **situation politique instable au Sahel**, mais aussi les errements des armées officielles ainsi que la présence de la milice Wagner, semble profiter tant à l’EI qu’à AQ.

### **Tensions géopolitiques comme déclencheur**

Étant donné les émotions vives suscitées par l’escalade du **conflit israélo-palestinien** depuis le 7 octobre, **il n’est pas exclu que cette polarisation puisse agir comme un déclencheur de violence d’inspiration djihadiste**. Tant AQ que l’EI ont appelé à la violence contre des cibles israéliennes et juives, en mentionnant souvent les États-Unis également.

## **Désinformation et sentiments anti-establishment**

Depuis la pandémie de Covid-19, nous constatons une forte augmentation de **narratifs complotistes et de la désinformation** (utilisation délibérée de fausses informations pour servir un agenda spécifique), **en particulier sur les réseaux sociaux**. Durant la pandémie, les diffuseurs ont instrumentalisé les frustrations et les craintes existantes au sujet de la circulation du virus ainsi que des réactions des gouvernements. Ce faisant, ils ont contribué à la **polarisation**.

A l’issue de la crise sanitaire la désinformation et une certaine méfiance envers l’autorité publique ont persisté. Des sentiments **anti-establishment** ont continué de circuler sur Internet également en 2023 et toutes sortes de crises ont été exploitées par des groupements extrémistes de tous bords idéologiques. Dans ce contexte, il convient de souligner l’**hybridation** de la menace ; souvent, elle ne peut pas être classée dans une « **case** » **idéologique précise**. Plusieurs individus ont ainsi tenté en 2023 de trouver un nouveau souffle dans la **guerre entre l’Ukraine et la Russie**. Certaines figures de proue au

sein du phénomène (tant au niveau national qu’international) ont adopté une position pro-russe, sous prétexte que la population se laisse servilement entraîner par la prétendue propagande anti-russe du gouvernement. Cette prise de position se traduit notamment par une **aversion à l’égard des organes de coopération internationaux** tels que l’OTAN et l’UE. **L’augmentation du coût de la vie** apporte de l’eau au moulin de ce « contre-mouvement », même si **l’impact est resté assez limité**.

Des **développements politiques nationaux et internationaux**, tels que l’attentat à Bruxelles en octobre et le conflit violent au Moyen-Orient, s’avèrent dans cette optique des **sujets de choix pour semer davantage la discorde et nourrir la méfiance**. Les **théories du complot et la désinformation** sont diffusées abondamment et repartagées ensuite. Il est de notoriété publique que la Russie, par exemple, en tire (in)directement parti et y contribue dans le cadre de la **guerre hybride** (voir plus loin, p. 12). En 2023, aucune indication de violence ne s’est toutefois manifestée.

## Extrémisme de droite

Ces dernières années, la menace extrémiste de droite s'est imposée au sein du paysage de la menace extrémiste/terroriste en Occident. En Europe et au-delà, plusieurs attentats ont été commis par des individus ressortant de l'extrémisme de droite. **La hausse d'activité des extrémistes de droite, tant en ligne que hors ligne, accroît le danger potentiel émanant des discours extrémistes de droite.** Par ailleurs, dans plusieurs dossiers, l'âge (très) jeune des intéressés a interpellé. Même si la Belgique reste exemptée depuis de nombreuses années d'incidents graves liés à l'extrémisme de droite, les dernières évolutions invitent à la vigilance, y compris dans notre pays, comme en témoignent les arrestations dans un cercle extrémiste de droite en Belgique fin 2023.

Certains événements déclencheurs, tels que les évolutions géopolitiques au Moyen-Orient et des actions djihadistes violentes, peuvent renforcer la polarisation et faire office de « carburant ». Ce phénomène est particulièrement visible sur les réseaux sociaux, quoiqu'aucun signe avant-coureur de violence n'a été relevé en 2023.

Les auteurs d'actions violentes inspirées par l'extrémisme de droite ont un certain nombre de caractéristiques communes : ils opèrent généralement seuls, se situent en marge d'organisations ou de partis, se radicalisent le plus souvent en ligne et passent à l'acte sans instruction de quiconque. D'autres facteurs, tels que des griefs personnels ou des problèmes psychiques auxquels les auteurs sont en proie, jouent souvent également un rôle.

La menace extrémiste de droite émane essentiellement d'acteurs isolés, mais depuis quelques années, nous constatons également qu'au niveau international, de petites cellules ont tenté, ici et là, de devenir opérationnelles. Dans nos pays voisins, plusieurs tentatives (de planification) d'attentats ont été déjouées ces dernières années, à des stades plus ou moins avancés. Le monde virtuel a joué un rôle important. Les extrémistes de droite du monde

entier se retrouvent sur les réseaux sociaux. Le racisme exacerbé est associé à toutes sortes de théories du complot autour du grand remplacement ou de la guerre des races imminente et il se répand de manière ingénieuse (souvent par le biais de mèmes ou de *dog whistles*). Plusieurs attaques menées à l'étranger par des acteurs isolés ont montré à quel point certaines personnes vulnérables y sont réceptives. La grande différence du réseau extrémiste de droite en 2023 par rapport au terrorisme et à l'extrémisme djihadistes résidait dans la plus grande visibilité en ligne, grâce à laquelle les jeunes entrent plus facilement en contact avec la propagande extrémiste de droite. Une évolution vers des plateformes en ligne privées est toutefois également observée dans ces milieux.

## Extrémisme de gauche

La mouvance extrémiste de gauche en Belgique s'est montrée assez calme ces dernières années. La situation a quelque peu changé depuis la pandémie de Covid-19. Des extrémistes de gauche belges et étrangers ont été très actifs lors de certaines manifestations parfois violentes contre la politique menée par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire. Il est toutefois prématuré de parler d'une résurgence en 2022-2023. La menace émanant de la scène extrémiste de gauche belge est restée plutôt limitée.

L'escalade du conflit en Israël et dans la bande de Gaza a eu des répercussions au sein des milieux extrémistes de gauche. On a constaté, en 2023, une activité relativement élevée autour du conflit, tant sur les réseaux sociaux que dans le monde réel, par le biais de manifestations et protestations. La responsabilité de l'acte terroriste du Hamas est attribuée presque exclusivement à Israël, qui, par sa politique d'occupation et de colonisation, n'aurait laissé aux Palestiniens et au Hamas d'autre choix que d'entreprendre de telles actions.

## L'invasion russe de l'Ukraine

*Lorsque la guerre a éclaté en Ukraine le 22 février 2022, l'on redoutait des répercussions sur la situation sécuritaire dans le reste de l'Europe et dans notre pays, notamment suite aux sanctions imposées par l'Occident à la Russie. Cet impact est globalement demeuré limité en 2023, bien que la vigilance reste de mise vis-à-vis d'éventuelles tentatives d'influence et des cybermenaces.*

### Guerre hybride

La principale menace pesant sur l'Occident était également en 2023 celle de la « guerre hybride ». Au cours des dernières décennies, le président russe Vladimir Poutine a développé une doctrine qui va bien au-delà de l'aspect purement militaro-technique. En marge de la guerre en Ukraine, nous devons également tenir compte entre autres des **cyberattaques**, de la **propagande** et de la **désinformation**. L'objectif du régime russe est de totalement imprégner la population de son propre narratif, tant en Russie qu'à l'étranger.

#### Propagande et désinformation

La Belgique n'a pas été épargnée par les opérations d'influences russes. Citons notamment les actions visant à **manipuler l'enjeu des précédentes élections** ou à **instrumentaliser et à tirer profit du mécontentement lié aux mesures sanitaires**. Tout porte à croire que ces manœuvres **sont en train de se répéter** dans le cadre des élections de 2024. La Belgique est inexorable-



ment en première ligne des puissances étrangères, compte tenu de la **présidence européenne** qu'elle assure durant les six premiers mois de 2024.

En diffusant de la désinformation au niveau international, le régime vise à **déstabiliser** l'opposant et à semer la discorde. La Russie continue d'appliquer cette stratégie à l'égard des pays imposant des sanctions à la Russie, et en particulier des **pays membres de l'OTAN et de l'UE**. Cependant, **l'impact** de ces opérations **sur notre pays** est resté **minime** en 2023. L'évolution de la guerre et son incidence sur l'inflation et la fluctuation des prix de l'énergie peuvent, bien entendu, modifier cette situation à terme.

#### Cybermenace

En 2023, l'Occident est resté attentif aux **cybermenaces**, compte tenu des **capacités de la Russie** en la matière et **de ses éventuelles intentions de recourir à des contre-mesures** suite aux sanctions européennes. Toutefois, **la plupart des cyberattaques, et les plus importantes, étaient dirigées contre l'Ukraine**. Ensuite, les **pays voisins de l'Ukraine**, en particulier la Pologne, ont été visés, bien que dans une moindre mesure, tout comme les pays baltes.

Le constat était que les **pays occidentaux sont spécifiquement visés** lorsqu'ils entreprennent d'**ostensibles actions de soutien à l'Ukraine**. Il s'agissait principalement d'attaques de type

DDoS (un surcharge du système), l'impact de ce type d'attaques DDoS est généralement « faible » et temporaire, car les systèmes eux-mêmes ne sont pas endommagés. Cependant, elles entraînent un coût financier et économique qui peut grimper en fonction des interventions qui doivent avoir lieu pour prévenir, repousser ou réparer les dommages causés par de telles attaques.

## Engagés volontaires

Le président Zelensky a constitué une **légion internationale de volontaires**, la « Légion internationale pour la défense territoriale de l'Ukraine » (LIDTU). Partout en Europe, y compris en Belgique, des individus ont manifesté leur volonté de répondre à cet appel. Les candidats voulant fournir un soutien aux forces armées régulières ne peuvent pas être catégorisés comme des « Foreign Terrorist Fighters » (ou FTF).

Néanmoins, les services de sécurité et de renseignement sont vigilants à l'égard des **candidats au départ**, car il n'est pas possible de prédire l'évolution de la situation sur place. C'est pourquoi une **concertation** et un échange d'informations ont régulièrement lieu afin de rassembler toutes les données disponibles et d'obtenir un aperçu des candidats (potentiels) au départ. Les services, y compris l'OCAM, assurent également le suivi de **profils extrémistes** (notamment sur les réseaux sociaux) qui pourraient avoir l'intention de se rendre dans la zone de conflit. Leurs mouvements sont suivis dans le cadre de la Stratégie nationale contre le Terrorisme et l'Extrémisme, y compris le processus de Radicalisation (Stratégie T.E.R.). Le **profil des personnes prenant le départ reste inchangé en 2023**. Seule une minorité des intéressés qui ont effectivement entrepris des démarches pour prendre le départ présentaient un profil extrémiste potentiellement inquiétant.





## 1.3

## Escalade du conflit israélo-palestinien depuis l'attaque du Hamas du 7 octobre

*Le 7 octobre 2023, le groupe terroriste palestinien Hamas a lancé une offensive sanglante et de grande envergure contre Israël depuis la bande de Gaza. L'escalade du conflit a un impact sécuritaire dans la région, mais aussi au-delà. Les tensions entre les communautés et au sein de celles-ci se sont accrues partout et les signalements d'antisémitisme en particulier ont fortement augmenté.*



Photo de Marek Studzinski sur Unsplash

Le 7 octobre 2023, le groupe terroriste palestinien Hamas a lancé une offensive sanglante et de grande envergure contre Israël depuis la bande de Gaza. Des combattants du Hamas et du Jihad islamique ont attaqué plusieurs villages israéliens et un festival de musique rassemblant des milliers de jeunes. Au même moment, le groupe terroriste lançait une **pluie de roquettes sur le territoire israélien**. Des membres du Hamas ont également capturé des dizaines de civils et de militaires et les ont ramenés en tant qu'**otages** dans la bande de Gaza, où ils ont été dispersés pour faire office de **boucliers humains**. Cet attentat terroriste a fait 1200 victimes israéliennes. **Le Hamas a en outre menacé d'exécuter ces otages** si les Israéliens poursuivent leurs frappes aériennes massives incessantes. Ces frappes ont également engendré des **pertes civiles massives**. Le monde occidental a réagi à plusieurs reprises avec indignation aux actes de violence commis par les deux camps. **Israël ne comprend pas cette indignation** et a interprété la demande d'épargner la population civile palestinienne de la bande de Gaza comme un soutien au Hamas terroriste.

### Situation en Belgique



Depuis l'escalade du conflit, on note une **hausse générale de la tension et de la polarisation**. Cette tendance était également observée en Belgique en 2023, où le nombre de **signalements de menace** reçus par l'OCAM de ses partenaires a fortement augmenté. Une partie significative de la population se sent clairement concernée par le conflit.

Durant la période d'octobre-novembre, on a dénombré une **septantaine de signalements de menace**, dont une quarantaine se rapportaient au conflit, ainsi qu'une **quarantaine d'incidents (mineurs)**. L'antisémitisme a joué souvent (mais pas toujours) un rôle majeur. Nous soulignons que ces chiffres doivent être traités avec une certaine prudence, notamment en raison de la gravité très variable des signalements.

Il n'y a pas eu lieu de modifier le niveau de menace à l'égard de la communauté juive et des intérêts israéliens en Belgique. Le niveau d'application suffisait dans les mesures prises, le Centre de Crise National (NCCN) a toutefois invité à une **vigilance accrue**.

## 2. OCAM HIGHLIGHTS 2023

Dans ce chapitre, l'OCAM revient sur les principales analyses, réalisations et évolutions au sein du service.

### 1 Loi BDC et encadrement de la Stratégie T.E.R. (la BDC T.E.R.)

La **commission d'enquête parlementaire** chargée d'examiner les circonstances des attentats de Bruxelles en mars 2016 a constaté que **la loi sur la fonction de police** – dans laquelle figurent les dispositions relatives à la création de la Banque de données commune (BDC) depuis 2016 – ne constituait **pas la base juridique adéquate**.

Un **groupe de travail**, mené par le SPF Justice, a été mis en place en **2021** avec les principaux partenaires de la Banque de données commune. L'OCAM, en tant que responsable opérationnel de cette banque de données, a joué un rôle actif en la matière.

En **novembre 2023**, le **projet de loi** a été **soumis au Parlement**. Ce projet tient compte des avis, notamment, des différents organes de contrôle (COC, Comité R et Comité P), du Conseil d'État, de l'Autorité de protection des données ou encore des délégués généraux aux droits de l'enfant francophone et néerlandophone.

L'objectif du projet de loi est avant tout d'**optimiser la cohérence et l'efficacité** de l'échange d'informations entre les services et les autorités impliqués dans la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme, en ce compris le processus de radicalisation. Ce fut également l'occasion de **préciser les finalités et d'améliorer le fonctionnement** de la BDC, notamment en réponse aux attentats qui ont encore eu lieu en Belgique depuis 2016 et à l'évolution de l'image de la menace.

### 2 Statut commun services de renseignement

Au vu des recommandations de la Commission d'enquête parlementaire consécutive aux attentats de Bruxelles en mars 2016 et des dispositions de l'accord de gouvernement d'octobre 2020, le SGRS, la VSSE et l'OCAM ont convenu d'élaborer durant la présente législature **une réglementation visant à harmoniser le statut du personnel civil** de ces trois services. Le développement d'un statut propre se justifie par la nature de leurs missions, méthodes, procédures et disponibilités, qui sont à la fois très spécifiques mais aussi très similaires.

Fin 2020, un **groupe de travail (GT)** réunissant des représentants de la VSSE, du SGRS et de l'OCAM avait été mis sur pied.

Les **cellules stratégiques** des ministres de tutelle des trois services concernés (Intérieur, Justice et Défense) ainsi que l'Administration du SPF BOSA et la cellule stratégique du SPF de la ministre de la Fonction publique sont régulièrement tenues **informées de l'état d'avancement** des travaux du GT. Des rencontres informelles ont également eu lieu avec les instances représentatives du personnel.

En 2023, le **coût** de ce nouveau statut a été estimé et un projet d'Arrêté royal a été soumis à l'avis de l'Inspection des finances. Les textes ont également été discutés avec les délégations syndicales et au sein du groupe de travail intercabinet en vue de faire une proposition au Conseil des ministres dans le courant de 2024.



### 3 Formations Stratégie T.E.R.

Afin de soutenir ses partenaires dans le cadre de la Stratégie T.E.R., l'OCAM a, en 2023, apporté son **soutien** et son expertise aux **formations** consacrées à la **Stratégie T.E.R.** destinées, d'une part, aux membres de la Police intégrée et, d'autre part, aux participants aux CSIL-R.

En 2023, **trois formations d'une durée de trois jours chacune** ont été organisées par la **Police intégrée** pour les membres de ses services actifs au sein des différentes plateformes et structures de la Stratégie T.E.R. Ces formations présentaient un programme **identique à celui des formations Information Officer** mais s'adressaient à un **public cible plus large**. L'OCAM a été invité à intervenir pour aborder, avec ses partenaires, la **stratégie belge en matière d'extrémisme et de terrorisme**, **l'image de la menace**, les **instruments juridiques de base**, les **compétences** des différents partenaires, la gestion et **l'échange d'informations**, les procédures existantes. Lors de ces formations, une attention particulière a été accordée au **rôle de l'IO** (dans sa zone de police, au sein de la TFL et au sein de la CSIL-R), en mettant l'accent sur des **études de cas** et **l'échange de bonnes pratiques**. En 2023, **l'OCAM** a également contribué à **deux journées thématiques organisées pour les IO** et membres de la police ayant déjà participé aux formations IO les années précédentes.

En 2023, l'OCAM a également coordonné **deux séances d'information de deux jours chacune** organisées par le **groupe de travail Prévention** de la Stratégie T.E.R et destinées aux **participants aux CSIL-R**. À cette occasion, la Stratégie T.E.R., les **cadres théorique et pratique de la CSIL-R** ainsi que le rôle des différents partenaires ont été présentés. L'image de la menace extrémiste et terroriste, les éléments et déclencheurs à l'œuvre dans le processus de radicalisation ainsi que la question du secret professionnel ont également été abordés. Ici aussi, l'approche pratique a été valorisée par l'étude de cas et l'échange de bonnes pratiques.

### 4 Réorganisations internes au sein de l'OCAM

Début octobre 2023, l'OCAM a mené **deux importantes réorganisations en interne**.

Afin d'optimiser le travail lié à la **Banque de données commune** (BDC) et aux **évaluations individuelles de la menace**, il a été décidé de rassembler au sein d'un seul et même département les différentes équipes qui œuvraient de manière transversale en la matière, à savoir le **département Analyse individuelle**. En 2021 et 2022, l'OCAM a commandé une étude auprès de la Vrije Universiteit Brussel afin d'évaluer sa méthodologie RooT37 développée en interne pour la rédaction d'analyses individuelles de la menace. Les résultats ont été associés à un certain nombre de recommandations en 2022. L'une d'entre elles était de confier ces analyses à une équipe spécialisée et restreinte, dans le but d'accroître la cohérence et la fiabilité des analyses.

Une **Cellule Stratégique et de Coordination** a également été créée. Cette cellule soutient la direction dans la gestion et le suivi des **dossiers stratégiques, juridiques et transversaux** de l'OCAM. La cellule contribue à définir les objectifs stratégiques du service et est chargée de la coordination interdépartementale. Elle permettra une répartition plus claire des rôles et une cohérence accrue.



## 5 Accord de coopération sur la création de CSIL-R et de CSIP-R

La loi du 30 juillet 2018 portant création de Cellules de Sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme, a conféré une **première base légale** à la **création des CSIL-R**. Cette loi ne pouvait cependant régler que les **compétences fédérales**. Étant donné que de nombreux aspects liés à la **prévention** relèvent des compétences des **régions et des communautés**, il était nécessaire d'élargir le cadre réglementaire à l'aide de décrets. Au **niveau flamand**, le décret portant l'autorisation des participants flamands et réglant les modalités de participation aux Cellules de Sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme, a été adopté le 21 mai 2021. La **Fédération Wallonie-Bruxelles** a, quant à elle, adopté le **décret** du 8 juin 2023 organisant la participation des services relevant des compétences de la Communauté française aux Cellules de Sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme.

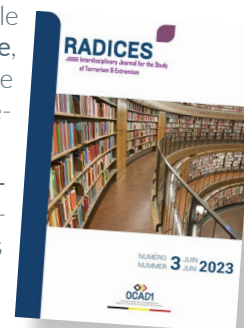
Afin de préserver une **cohérence** dans le fonctionnement des CSIL-R, et afin de combler les **lacunes** qui subsistent dans les différentes bases légales (entre autres en ce qui concerne la communication et l'échange de données à caractère personnel), il est nécessaire de pouvoir conclure un **accord de coopération entre les différents niveaux de pouvoir**. L'OCAM a participé aux travaux préparatoires pour l'élaboration de cet accord de coopération.

De plus, **cet accord CSIL-R** fournit un cadre législatif pour une forme spécifique de CSIL-R, à savoir les **Cellules de Sécurité intégrale pénitentiaires** en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme (« **CSIP-R** »). La CSIP-R remplit le rôle de la **CSIL-R en milieu carcéral**. En effet, le contexte spécifique du milieu carcéral, où, d'une part, les services fédéraux de l'administration pénitentiaire sont responsables du suivi psychosocial des détenus, et d'autre part, les services relevant de la compétence des communautés sont actifs dans le cadre de l'aide et des services aux détenus, peut bénéficier d'une **approche coordonnée par le biais d'une plateforme de concertation commune**.

## 6 Projet Outreach

En 2022-2023, le projet Outreach de l'OCAM (voir également p. 35) a clôturé son quatrième concours de mémoires de fin d'études. L'Université de Gand a remporté le premier prix, avec une recherche du plus grand intérêt sur la Résistance durant la Seconde Guerre mondiale et sur le rôle que la SNCB y a joué. Le **lauréat** a pu **présenter** son travail au **colloque de clôture**, qui a eu lieu en décembre 2023 et dont le thème principal était la nécessité d'une meilleure compréhension et d'une plus grande collaboration en matière de problématiques psychiques et d'extrémisme (voir également p. 18).

En mai 2023, Outreach a publié la **troisième édition** de la revue scientifique **Radices**. Radices met chaque année en avant de nouvelles recherches académiques prometteuses dans le domaine de la sécurité. Le gagnant ou la gagnante du concours de mémoires de fin d'études de l'OCAM se voit à chaque fois offrir l'opportunité de rédiger le premier article. La revue est systématiquement envoyée à tous les partenaires de l'OCAM et publiée sur le site web.





## 7 Œuvrer en faveur d'une meilleure coopération entre le secteur de la sécurité et des soins de santé

Dans le cadre de plusieurs **incidents** survenus ces dernières années, la **présence simultanée d'une problématique psychique** et d'une **problématique de radicalisation** a été mise en avant. Suite à cela, des **signalements** ont été lancés dans le cadre de la **Stratégie T.E.R.** sur le besoin de renforcer la collaboration avec le **secteur des soins de santé** et **d'établir une approche coordonnée entre les mesures sécuritaires, préventives et curatives** au niveau du suivi individuel.

Il est essentiel que le monde des soins de santé et celui de la sécurité et du renseignement aient une **meilleure compréhension** de leurs missions, compétences et fonctionnement respectifs, ceci afin de contribuer de manière complémentaire à une meilleure gestion des risques. Il est également indispensable de continuer à **développer l'approche multidisciplinaire** et le suivi intégré de personnes radicalisées présentant une problématique psychique et de mieux impliquer le secteur des soins de santé dans la Stratégie T.E.R.

Il existe, en outre, un certain nombre de **difficultés structurelles et de lacunes dans le suivi des personnes souffrant d'une problématique psychique**, et ce à différents niveaux. Ces difficultés et lacunes vont **au-delà de la problématique de la radicalisation**, mais peuvent aussi **avoir un impact direct et indirect sur le suivi mis en place** dans le cadre de celle-ci.

Suite aux signalements du terrain, la Taskforce nationale, sous la coordination de l'OCAM, a pris en 2023 l'initiative de rédiger une **note commune** afin d'identifier et de signaler les **problèmes et les lacunes** concernant le suivi des personnes présentant une problématique de radicalisation et une (potentielle) problématique psychique simultanément. En outre, la note propose également un certain nombre de recommandations pour pallier ces difficultés. Cette note commune est planifiée d'être validée par les partenaires de la TFN au début de l'année 2024 et ensuite il est prévu de la diffuser.

En outre, afin de **sensibiliser un maximum d'acteurs**, l'OCAM a (co)organisé **deux conférences** et a également consacré un **numéro de son magazine Insight** à cette thématique. Le fil conducteur du **colloque (d'Outreach) en décembre 2023** a été la nécessité de renforcer la **coopération multidisciplinaire** dans la lutte contre la radicalisation, l'extrémisme et le terrorisme par le biais d'une **plus grande coopération** avec le **secteur des soins de santé** et l'ajout d'une **expertise** en matière de **psychologie (forensique) au sein des plateformes de la Stratégie T.E.R.** À cet effet, un panel composé d'une experte universitaire, d'un professionnel du terrain et d'une spécialiste du secteur de la sécurité s'est penché sur les besoins, les défis et les éventuelles pistes de solution.

## 8 Colloque de l'IRSD au sujet de la psychologie forensique et de la violence extrémiste

En **décembre 2023**, l'OCAM a participé à une **conférence de l'Institut royal supérieur de Défense (IRSD) sur le lien entre la violence extrémiste et les problématiques psychologiques**. L'OCAM a participé à un **panel composé de spécialistes internationaux**, tels que le Dr Paul Gill de l'University College of London et Anne Speckhard de l'International Center for the Study of Violent Extremism.





## 9 Analyses concernant les infrastructures critiques

La guerre en Ukraine, l'escalade du conflit israélo-palestinien, les tensions au sujet de Taiwan, les élections présidentielles tendues aux États-Unis ainsi que d'autres situations délicates dans le monde rendent la situation géopolitique mondiale de plus en plus volatile. De plus en plus de messages font état d'une menace de guerre croissante. Dans ce contexte, les infrastructures critiques font l'objet d'une attention accrue dans la presse. Cette menace concerne non seulement les pays situés aux frontières extérieures de l'Europe, mais aussi les pays qui ne sont pas directement confrontés à un conflit sur leur territoire.

Dans ses analyses de la menace visant les infrastructures critiques, l'OCAM, en collaboration avec ses services partenaires et ses services d'appui (cfr page 28), analyse la capacité et l'intention dont disposent les acteurs de la menace pour mettre celle-ci à exécution. Pour déterminer la capacité et l'intention, des cas en Belgique et à l'étranger sont utilisés.

L'OCAM contribue à la protection des infrastructures belges en établissant des analyses de la menace spécifiques. Ces analyses sont réalisées avec le soutien du Centre de crise national, qui coordonne la sécurité et la protection des infrastructures critiques en Belgique. Elles servent de point de départ aux autorités sectorielles et aux exploitants pour la rédaction de leur plan de sécurité, visant à mieux protéger les infrastructures concernées. Dans le cadre de son mandat légal, l'OCAM a rédigé différentes analyses de la menace concernant les infrastructures critiques en 2023. Ces analyses sont allées, comme la loi le prévoit, au-delà du mandat de l'OCAM, limité au terrorisme et à l'extrémisme. D'autres domaines, relevant des compétences de services d'appui, ont également été examinés, en collaboration avec ceux-ci.

## 10 Communication

### Communication externe - site web

En 2023, l'OCAM a lancé une nouvelle version de son site web [ocam.belgium.be](https://ocam.belgium.be). Il s'agit essentiellement de changements en termes d'accessibilité. Fin 2022, un audit avait été effectué pour répondre au nouveau cadre légal s'appliquant aux sites web fédéraux. La nouvelle version du site web se conforme aux résultats de l'audit.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre, l'OCAM a publié 15 communiqués de presse. Ce chiffre est comparable à celui de 2022. Au total, le site web a été visité par 22 087 personnes en 2023, soit une augmentation de 16 639 visiteurs par rapport à 2022. Cette hausse s'explique par l'actualité et par la visibilité de menaces telles que l'attentat du 16 octobre.

### Terminologie

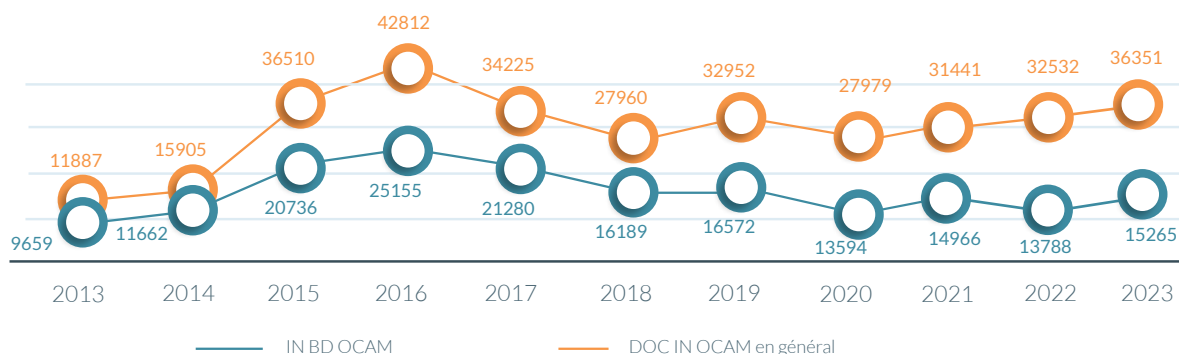
En 2022, l'OCAM avait lancé un projet interne au sujet de la terminologie utilisée. L'objectif était d'avancer dans le développement et l'optimisation d'une nomenclature de concepts et de définitions cohérente, tenant compte de l'évolution de l'image de la menace. Ce groupe de travail pave la voie à la collaboration prévue avec les services partenaires autour d'un projet de terminologie commune.

# 3. STATISTIQUES & PUBLICATIONS

## 3.1 Chiffres : documents traités

Les chiffres permettent d'illustrer plus concrètement le travail de l'OCAM, et de visualiser les tendances les plus significatives, qui apparaissent (et sont expliquées, dans la mesure du possible) sur les graphiques aux pages suivantes.

Docs entrants contre docs dans la BD de l'OCAM

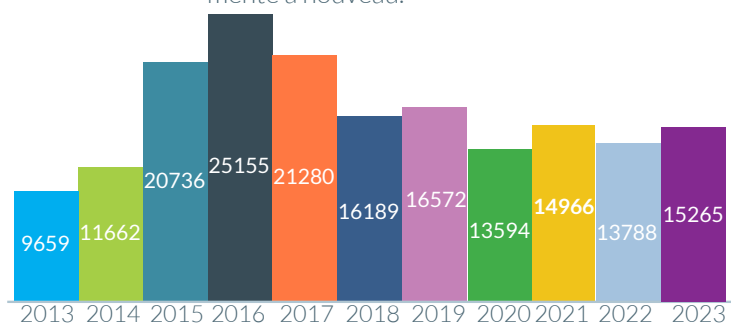


2023 marque une **nouvelle hausse** du nombre de **documents entrants** à l'OCAM, qui atteint 36 351 (docs *IN* OCAM général). Ce chiffre comprend également tous les documents parvenus **via les réseaux sécurisés**. Les **raisons** de cette **hausse** sont  **multiples** : plusieurs dossiers de menace ont été ouverts en 2023 (plusieurs arrestations tant dans le milieu djihadiste que dans le milieu extrémiste de droite), un attentat a eu lieu à Bruxelles en octobre 2023, et le conflit israélo-palestinien a connu une nouvelle escalade (s'accompagnant notamment d'une augmentation significative du nombre de signalements et de menaces liés à l'antisémitisme).

Tous les documents entrants ne sont cependant **pas enregistrés systématiquement comme de nouveaux documents dans la banque de données interne de l'OCAM**. Certains documents entrants restent disponibles par d'autres moyens ou sont ajoutés à des dossiers existants. En 2023, nous avons ainsi enregistré 15 265 nouvelles pièces dans la banque de données interne de l'OCAM, ce qui, tout comme pour le nombre général de pièces parvenues, représente une hausse par rapport à l'année précédente.

En raison de la situation nationale et internationale, le nombre de documents sortants a augmenté à nouveau.

Docs *IN* BD OCAM



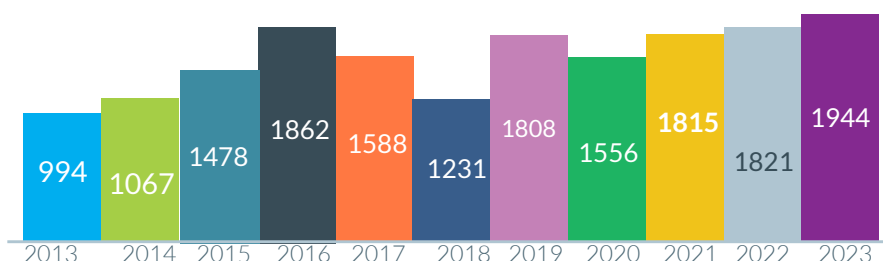
## Évaluations ponctuelles de la menace

L'OCAM établit des évaluations ponctuelles de la menace pour des événements, des personnes<sup>1</sup>, des communautés, des visites de VIP, etc. tant à la demande des services que de sa propre initiative.

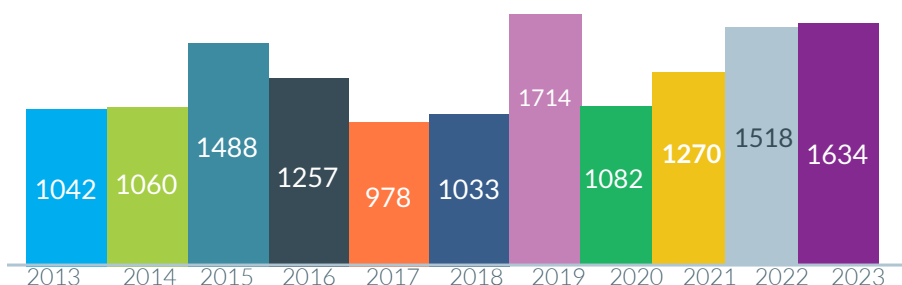
Après sa création, l'OCAM a beaucoup investi dans la concertation avec l'ensemble des services partenaires au sujet (de demandes) d'informations pertinentes. La crise terroriste en Europe occidentale a eu un impact majeur sur le fonctionnement de l'OCAM : tant le nombre de demandes d'évaluation que d'évaluations rédigées a fortement augmenté. Une fois le pic de la crise passé (2017-2018), le nombre de demandes d'évaluation et d'évaluations rédigées a de nouveau baissé. En 2019, nous avons observé à nou-

veau une augmentation significative du nombre d'évaluations. Cette tendance s'explique par une intensification de la collaboration avec l'un de nos principaux partenaires, le NCCN. La pandémie de Covid-19 (2020-2021) a également eu un impact considérable. Le nombre de demandes d'évaluation et d'évaluations rédigées a de nouveau fortement baissé, la vie publique ayant été paralysée pendant de longues périodes. La reprise de la « vie normale » s'est ensuite à nouveau répercutée sur le nombre d'évaluations. Pour l'année de référence 2023, nous observons en outre l'impact des crises nationales et internationales (l'attentat de Bruxelles, l'escalade du conflit à Gaza, etc.), qui ont mené à plus de demandes d'évaluation et à plus d'évaluations ponctuelles.

Demands d'évaluation à l'OCAM (DEVAL)



Évaluations préparées par l'OCAM (EVAL)

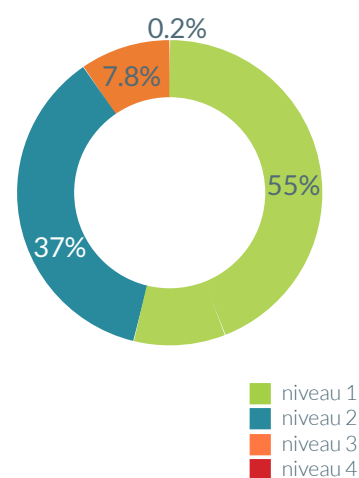


<sup>1</sup> Il ne s'agit pas d'évaluations de la menace individuelle pour les entités dans la BDC. Celles-ci sont traitées dans le chapitre sur la BDC (page 23 et suivantes).

## Niveau de la menace

Si nous examinons les **niveaux de menace** pour les différentes évaluations, nous observons que **un peu plus de la moitié des évaluations (55 %)** ont abouti à un **niveau de menace 1** (faible), un tiers à un **niveau 2, moyen (37 %)**. Seuls **7,8 %** des évaluations ponctuelles correspondaient à un **niveau 3** (grave) et **seule une évaluation ponctuelle** a établi un **niveau 4** (très grave).

Le **niveau général de la menace** pour la Belgique est maintenu au **niveau 3 (grave)** depuis l'attentat à Bruxelles. Cela ne signifie toutefois pas que ce niveau général de la menace s'applique à toutes les **évaluations ponctuelles de la menace**. Celles-ci se concentrent toujours sur une **situation particulière, bien précise, à évaluer**. C'est sur la base de ces analyses ponctuelles de la menace que le NCCN détermine les mesures de sécurité nécessaires. Le résultat peut donc être un niveau de menace différent du niveau général (ce qui fut d'ailleurs souvent le cas).



## 3.2

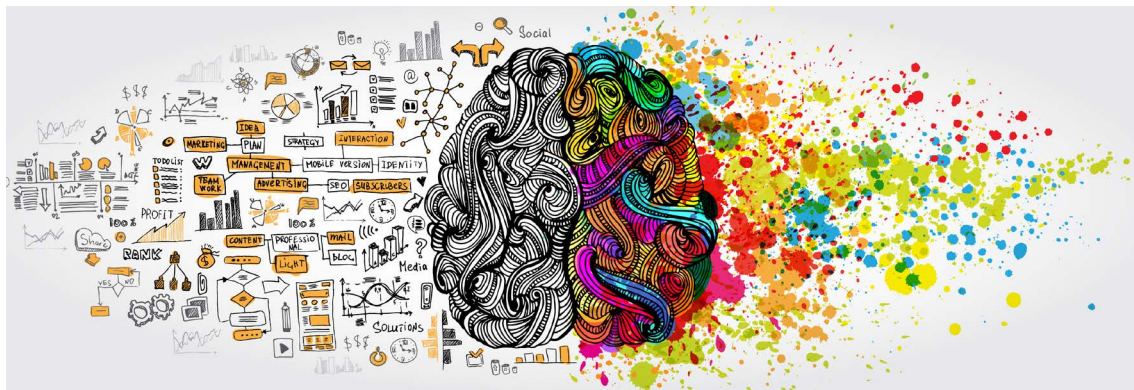
# Analyses et autres publications

## Analyses stratégiques

L'OCAM publie régulièrement des notes stratégiques afin de permettre aux services partenaires d'avoir un aperçu de certaines tendances, comme la menace internationale, l'extrémisme de droite, l'extrémisme de gauche, la menace djihadiste, etc.

## Magazine Insight

Plusieurs fois par an, l'OCAM publie son magazine Insight, dédié chaque fois à une **thématique spécifique**. L'Insight est adressé à tous les services d'appui et partenaires de l'OCAM, y compris des contacts académiques. En 2023, l'OCAM a publié 2 éditions : une en juin et l'autre en décembre.



## 3.3

## Personnes reprises dans la BDC

### évolution des chiffres

La BDC est l'**instrument** qui concrétise l'**approche multidisciplinaire de la Stratégie T.E.R.** (voir p. 36). La BDC a été créée en 2016, après que des centaines de Belges soient partis en Syrie et en Irak pour rejoindre le groupe terroriste EI. Dans la foulée de la vague d'attentats qui a frappé l'Europe occidentale en 2015-2016, le gouvernement a annoncé toute une série de mesures, dont la création de la BDC, visant à endiguer autant que possible le terrorisme et l'extrémisme dans notre société.

La BDC est un instrument commun de **partage d'informations** en temps réel entre les services qui y ont accès. Par le biais de la BDC, les services impliqués échangent en permanence des **informations non classifiées** sur des **entités qui doivent être suivies en priorité**. Il existe plusieurs types d'accès à la BDC qui ont été établis sur base des principes de **proportionnalité** et de **subsidiarité**, et surtout du principe du *need to know*. Les informations de la BDC sont utilisées par les TFL afin de discuter des cas nécessitant un suivi de sécurité.

Pour chaque individu repris dans la BDC, l'OCAM rédige une évaluation de la menace individuelle.

Cette évaluation de la menace peut être partagée par l'IO avec les membres de la CSIL-R, si la personne en question fait également l'objet d'une discussion au niveau de la CSIL-R. Ainsi, la BDC offre également un soutien indirect au suivi préventif ou axé sur la réinsertion assuré par la CSIL-R.

La BDC comprend **cinq statuts**. Le dénominateur commun de tous les statuts est l'**extrémisme** et (**l'intention de commettre** de) la **violence** d'inspiration idéologique ou l'incitation à la violence d'inspiration idéologique. Toutes les personnes reprises dans la BDC doivent avoir un **lien solide** avec la **Belgique** (mais ne doivent pas nécessairement avoir la nationalité belge). Si une personne ne répond plus aux critères nécessaires pour être reprise sous un des cinq statuts, elle sera retirée de la BDC. Des personnes peuvent être reprises avec un double, voire un triple statut dans la BDC, si elles répondent à plusieurs critères. Les chiffres ne sont par conséquent pas toujours absolus ; il peut y avoir des chevauchements. Il y a eu environ 35 doubles statuts et 2 triples statuts au cours de l'année 2023.



- **Foreign Terrorist Fighters (FTF)** : personnes qui sont parties vers une zone de conflit djihadiste dans le but de se rallier à un groupe terroriste, ou qui en reviennent, ainsi que les personnes qui ont été empêchées de partir ou qui ont l'intention de partir (enregistrés depuis la création de la BDC en 2016) ;
- **Homegrown Terrorist Fighters (HTF)** : personnes qui n'ont pas l'intention de partir pour rejoindre une organisation terroriste à l'étranger, mais commettent ou soutiennent des actions terroristes en Belgique (ajouté en vertu de l'AR du 23 avril 2018) ;
- **Propagandistes de haine (PH)** : personnes voulant justifier le recours à la violence à des fins idéologiques ainsi qu'exercer une influence radicalisante sur leur entourage et nuire à l'État de droit (ajouté sur base de l'AR du 23 avril 2018) ;
- **Extrémistes Potentiellement Violents (EPV)** : personnes ayant des conceptions extrémistes, qu'elles entendent éventuellement concrétiser par le biais d'actions violentes, sans avoir toutefois encore entrepris de démarches concrètes à cette fin (ajouté en vertu de l'AR du 20 décembre 2019) ;
- **Personnes condamnées pour terrorisme (PCT)** : personnes condamnées, internées ou faisant l'objet d'une mesure de protection pour terrorisme en Belgique ou à l'étranger (ajouté en vertu de l'AR du 20 décembre 2019).



## Évolutions en 2023

En tant que gestionnaire opérationnel de la BDC, l'OCAM assure un suivi attentif de l'évolution des entités reprises dans celle-ci.

En 2023, le nombre d'entités reprises dans la BDC est passé de près de 700 au début de l'année à environ 650 à la fin de l'année (FTF, HTF, PH, EPV et PCT). Au cours de l'année, l'OCAM a rédigé 344 nouvelles évaluations ou actualisations individuelles de la menace pour des personnes reprises dans la BDC. Ces évaluations sont des documents officiels, que l'OCAM peut mettre à disposition par un processus de validation. Le service qui a introduit la demande peut ensuite utiliser le document dans des procédures administratives. Toutes les évaluations sont maintenues à jour en permanence.

### Idéologie

- 87,26 % des entités étaient associées à l'islamisme-djihadisme. Bien que ce groupe reste de loin le plus important (à la fois en termes d'adeptes/sympathisants et de menaces), nous constatons une baisse de cette idéologie en 2023 par rapport à l'année précédente ;
- 8,58 % des entités adhéraient à une idéologie extrémiste de droite. Nous observons une diminution par rapport à l'année précédente (environ 10 entités de moins en 2023 qu'en 2022) ;
- 2,45 % des entités adhéraient à une idéologie extrémiste de gauche ; Le nombre d'individus repris dans la BDC en raison d'une idéologie extrémiste de gauche reste limité à dix-quinze personnes ;
- Les autres sont suivis dans le cadre de diverses menaces découlant d'une thématique spécifique, comme les sentiments anti-establishment, le terrorisme d'État ou un contexte politique à l'étranger.

### Genre

- 83,58 % des entités de la BDC sont des hommes, 16,42 % sont des femmes.

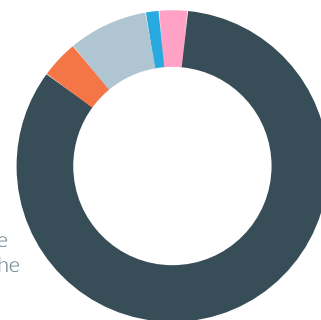
### Nouvelles entités et entités supprimées

- Quelque 35 nouvelles entités ont été ajoutées à la BDC dans le courant de 2023 ;
- Environ 80 entités ont été retirées de la BDC (la plupart en raison d'une évolution positive sur le long terme et de l'absence de nouveaux éléments négatifs).

### Détention

- 17,48 % des entités BDC étaient détenues dans une prison belge fin 2023 ;
- 83 % d'entre elles sont des hommes et 17 % des femmes ;
- 86,3 % des entités BDC détenues adhèrent à une idéologie islamiste-djihadiste ;
- 9,4 % des entités BDC qui purgent une peine d'emprisonnement adhèrent à une idéologie extrémiste de droite ;
- Le reste des entités BDC en détention porte les labels de « terrorisme d'État », d'« anti-establishment » ou d'« extrémisme de gauche » ;
- Le plus grand groupe d'entités de la BDC en détention est repris sous le statut d'EPV, suivi des *returnees* (FTF cat. 3).

### Répartition des détenus BDC par idéologie



## Foreign Terrorist Fighters (FTF)

Le **nombre de FTF** dans la BDC a **considérablement diminué** en 2023. Une part considérable de FTF a été **retirée** de la BDC (« ventilation ») en raison d'une évolution positive ou parce que le délai sans nouvelle information « à charge » avait largement été dépassé. Le statut FTF comprend plusieurs sous catégories :

### **CAT 1 : sur place dans une zone de conflit djihadiste**

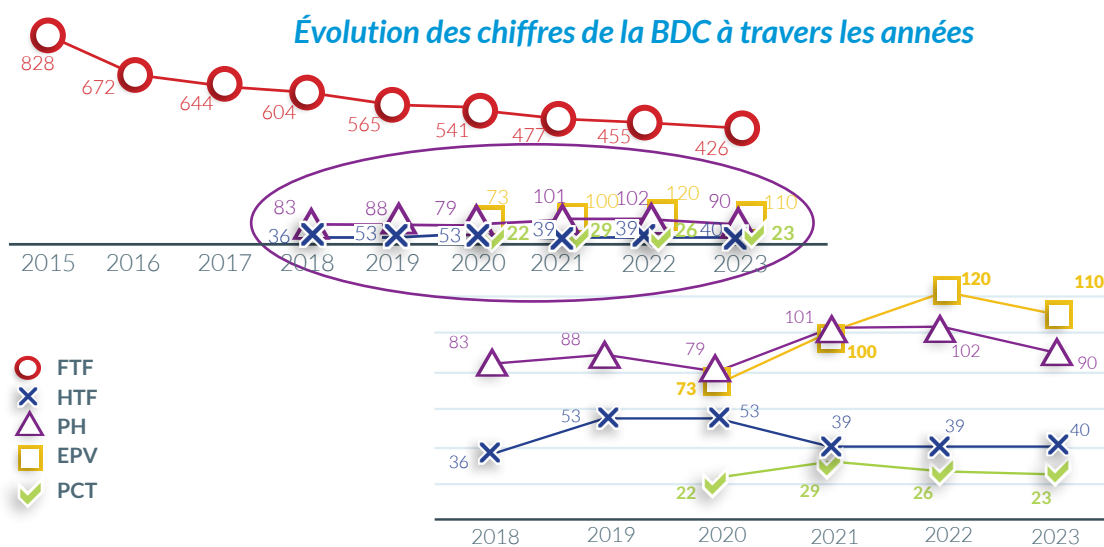
- L'OCAM a reçu des informations dont il ressort avec certitude que les personnes se trouvent **dans la zone de conflit** et y ont rejoint une **organisation terroriste** ;
- Selon les informations à la disposition de l'OCAM, le dernier départ d'un FTF cat. 1 depuis la Belgique vers la zone de conflit en Syrie date de 2018. **Le nombre de FTF cat. 1 est donc resté relativement stable en 2023**. Depuis la mi-2023, nous observons une très légère augmentation en raison du fait qu'**un certain nombre d'enfants dans les camps ont atteint l'âge de 12 ans**. À partir de cet âge-là, ils sont également repris dans la BDC afin d'assurer un meilleur suivi de leur situation. Il ne s'agit donc pas de nouveaux départs sur zone.

### **CAT 3: returnees**

- Dès que des FTF cat. 1 **ne se trouvent plus dans la zone de conflit syro-irakienne**, ils sont considérés comme des FTF cat. 3 et par conséquent, supprimés de la cat. 1 ;
- Lorsque l'OCAM évalue la menace émanant des FTF cat. 3 pendant 2 ans à niveau 1 extrémisme/niveau 1 terrorisme, et que suffisamment d'informations à décharge sont disponibles, l'entité est **supprimée** de la BDC ;
- **En 2023, aucun FTF belge n'est revenu en Belgique**. Le **nombre total de FTF cat. 3 a fortement diminué en 2023** en raison du fait qu'un grand nombre d'entre eux ont été **supprimés de la BDC**, soit sur la base d'une **évolution positive**, soit parce qu'**aucune nouvelle information « à charge »** n'a été reçue sur ces personnes pendant une période convenue au préalable, soit parce que les personnes concernées ne résident plus en Belgique depuis une période assez longue.

### **CAT 4 & 5 : départs avortés et candidats potentiels au départ**

- Lorsque l'OCAM évalue la menace émanant des FTF cat. 4 pendant 2 ans à niveau 1 extrémisme/niveau 1 terrorisme, et que suffisamment d'informations à décharge sont disponibles, l'entité est **supprimée de la BDC** ;
- Lorsque, pendant une période de deux ans, il existe suffisamment d'informations crédibles indiquant que la personne en question **n'a plus l'intention de se rendre dans une zone de conflit djihadiste**, elle est supprimée des FTF cat. 5 (candidat potentiel au départ) ;
- Le nombre de personnes **qui restent dans la BDC en raison de leur tentative de départ (avortée) a fortement baissé en 2023**. Il ne s'agit plus que de 30 à 40 individus. Les autres ont été supprimés en raison d'une **évolution positive ou parce qu'aucune nouvelle information « à charge » n'a été reçue pendant une période convenue au préalable**. Le nombre de personnes au sujet desquelles des informations ont été reçues en 2023 indiquant qu'elles auraient une (vague) intention de (planifier un) départ vers une zone de conflit djihadiste reste inférieur à dix. Les services constatent que l'attractivité de la zone de conflit djihadiste syro-irakienne a sensiblement diminué.



## Homegrown Terrorist Fighters (HTF)

Les Homegrown Terrorist Fighters ou HTF ont été ajoutés à la BDC en 2018 pour mieux répondre à l'évolution de la menace : les individus ne partaient plus forcément à l'étranger ou ne reviennent plus forcément d'une zone de conflit djihadiste pour commettre un acte terroriste. D'un côté, il était devenu plus difficile pour les individus de prendre le départ, et d'un autre côté, à partir de 2017-2018, les groupes terroristes n'appelaient plus leurs sympathisants à se rendre au « califat », mais à exécuter des actions violentes dans leur propre pays de résidence. Le **déclin du groupe terroriste EI**, et par extension de son **pouvoir d'attraction et de sa propagande**, n'y est certainement pas étranger. À partir de 2021, on enregistre une diminution du nombre de HTF. Celle-ci s'explique par l'ajout des nouveaux statuts EPV et PCT dans la BDC et la banque de données interne de l'OCAM ; plusieurs individus sont alors passés sous le label EPV. En 2023, quelques 40 individus portaient le label d'HTF. Le statut HTF peut porter sur tout type d'idéologie.

## Personnes condamnées pour terrorisme (PCT)

Les Personnes condamnées pour terrorisme ou PCT sont reprises dans la BDC depuis début 2020 en vertu de l'AR du 20 décembre 2019. Les PCT ne peuvent pas avoir de double statut. L'OCAM n'a pas non plus trié par idéologie.

## Propagandistes de haine (PH)

Les PH peuvent adhérer à **toutes les idéologies**. Là où le nombre de personnes suivies pour **extrémisme de gauche** est resté **quasiment stable** ces dernières années, une **augmentation** a été observée durant la même période en ce qui concerne l'**extrémisme de droite**. Nous constatons cependant qu'en termes d'entités suivies, nous avons atteint un **plafond d'environ 35-40 personnes** dans le courant des années 2022-2023. Le nombre de PH suivis en raison de sympathies islamistes-djihadistes a stagné aux alentours de **50 personnes** suivies.

## Extrémistes Potentiellement Violents (EPV)

Les Extrémistes Potentiellement Violents ou EPV sont repris dans la BDC depuis **début 2020**. Grâce à l'ajout des EPV les phénomènes de l'extrémisme de droite et de gauche peuvent également faire l'objet d'un meilleur suivi. Le nombre d'EPV suivis pour des **idéologies extrémistes de gauche** reste **faible** en 2023 et concerne une **petite dizaine** d'individus. Le nombre d'EPV extrémistes de droite dans la BDC a atteint un **plateau** depuis la mi-2022 et a continué à osciller **autour de 30 personnes** en 2023. Enfin, le nombre d'EPV d'**orientation djihadiste** a **légèrement diminué** dans le courant de l'année dernière, pour se stabiliser à environ **70 entités**.

## 3.4

# Mesures administratives individuelles

L'OCAM fournit un **avis motivé** au Conseil National de Sécurité, au ministre de l'Intérieur et au ministre des Affaires étrangères lors de la prise de mesures administratives individuelles, à savoir l'**ID-ban**, le **Passban** et le **gel des avoirs**. Il s'agit de **mesures préventives** destinées à empêcher des individus de commettre des actes terroristes.

L'avis de l'OCAM est fondé sur des **concertations** et une **étroite collaboration** avec plusieurs de ses services d'appui et services partenaires, en particulier le Parquet fédéral. Toutes les mesures administratives individuelles sont enregistrées dans la Banque de données commune (BDC).

### Passban



L'application de la mesure « Passban » entraîne le **refus, le retrait ou le non-renouvellement du passeport**.

Plusieurs services (tels que le Parquet fédéral, les parquets locaux, le SPF Affaires étrangères et l'OCAM) peuvent introduire une proposition visant à faire inscrire une personne sur la liste « Passban ». Sa mise en œuvre relève de la compétence de la **ministre des Affaires étrangères**.

Au **31 décembre 2023**, la mesure « Passban » à l'initiative de l'OCAM s'appliquait à **27** personnes. Ces 27 personnes n'ont donc plus de passeport, ce qui les empêche de partir vers la zone de conflit djihadiste ou d'en revenir en toute discrétion. La validité d'un « Passban » est **illimitée dans le temps** et ne peut être levée qu'à la demande motivée d'une des autorités compétentes.

### ID-ban



La mesure « ID-ban » entraîne le **retrait ou l'invalidation d'une carte d'identité**, voire le **refus de délivrer une carte d'identité**. L'application de cette mesure relève de la compétence de la **ministre de l'Intérieur**. Une mesure « ID-ban » donne automatiquement lieu à une mesure « Passban » pour la même durée que l'« ID-ban ». L'objectif est d'éviter que l'intéressé ne quitte la Belgique pour se rendre dans une zone de conflit djihadiste. L'« ID-ban » est **limité dans le temps**. La mesure est valable **trois mois** et la procédure peut être renouvelée une fois si des éléments substantiels peuvent être avancés pour justifier le renouvellement.

Au cours de l'année 2023, l'OCAM **n'a pris aucune initiative de mesure « ID-ban »**.

### Gel des avoirs financiers



La mesure de « Gel des avoirs financiers » entraîne le **gel des comptes d'une personne**. Les personnes faisant l'objet de cette mesure sont inscrites sur la **Liste nationale** et la mesure est publiée au Moniteur par l'intermédiaire de la Trésorerie.

**Au cours de l'année 2023, 3** mesures administratives de « Gel des avoirs » ont été prises. L'OCAM réévalue régulièrement ces mesures (au moins tous les six mois). Sur la base de ces réévaluations, **1** personne a été retirée de la Liste nationale **en 2023** et il a été décidé de mettre fin au gel de ses avoirs.

**Fin 2023, 264** mesures administratives de « Gel des avoirs » étaient en vigueur. Elles visaient principalement des FTF cat. 1 (partis vers la zone de conflit en Syrie-Irak).

# 4. À PROPOS DE L'OCAM

## 4.1 Qui sommes-nous ?

L'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace (OCAM) est le **centre fédéral de connaissance et d'expertise** qui évalue la **menace terroriste et extrémiste** tant en Belgique qu'envers les intérêts belges à l'étranger, et qui en **coordonne** l'approche. Nos évaluations de la menace permettent aux autorités telles que le Centre de Crise National (NCCN) et la **Police intégrée** de prendre les **mesures** adéquates afin de garantir au maximum la sécurité en Belgique. Pour mener à bien nos missions, nous nous basons sur les **informations et les renseignements** de nos **services partenaires et d'appui**<sup>1</sup>. L'OCAM travaille en toute indépendance et est placé sous l'autorité conjointe des ministres de la Justice et de l'Intérieur.

### Le C de Coordination

Le « C » de Coordination est le noyau de notre nom. Nous croyons en une **approche multidisciplinaire** et en la nécessité de **bâtir des ponts**, en coordination et en concertation avec nos services partenaires et d'appui. Les informations pertinentes dont disposent les différents partenaires doivent être partagées avec tous les services concernés, afin de déterminer quel service est le mieux placé pour entreprendre les actions les plus adéquates.

### Services d'appui

Police intégrée (FedPol & LocPol)

Sûreté de l'Etat (VSSE)

Service général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS)

SPF Mobilité & Transports (Mob)

SPF Intérieur (IBZ)

*Office des Étrangers (OE)*

*Centre de Crise National (NCCN)*

SPF Affaires étrangères (AE)

SPF Finances (Fin)

*Douanes & Accises*

*Trésorerie*

SPF Justice (Jus)

*Service des Cultes et de la Laïcité*

*Direction générale des Établissements pénitentiaires (DG EPI)*

### Autres partenaires

Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF)

Ministère public (MP)

Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB)

Communautés et Régions

Partenaires locaux

- *Villes et communes,*
- *Fonctionnaires de prévention et de déradicalisation*
- *Information Officers (IO)*

<sup>1</sup> Les services d'appui sont les services tels que définis à l'article 2,2° de la loi OCAM du 10 juillet 2006 et adapté dans la loi du 31 mai 2022.



### Mission

La mission de l'OCAM est définie par la loi : garantir autant que possible la sécurité des citoyens et des intérêts belges en Belgique et à l'étranger tout en respectant les principes et les valeurs de l'État de droit démocratique.

### Vision

Les événements des dix dernières années ont incité les services de sécurité à revoir et à mieux aligner leurs approches du terrorisme et de l'extrémisme. Une bonne politique de sécurité exige une coopération approfondie et une confiance mutuelle. Le partage des renseignements et des données est une condition sine qua non. C'est pourquoi le « C » de « coordination » dans notre acronyme est si important.



Le défi consiste à présent à poursuivre sur cette voie. En tant qu'organe de coordination, nous entendons contribuer à la bonne circulation des informations entre tous les partenaires qui travaillent sur les problématiques liées au terrorisme et à l'extrémisme, y compris le processus de radicalisation. Dans le cadre de la Stratégie nationale contre le Terrorisme et l'Extrémisme, y compris le processus de Radicalisation (Stratégie T.E.R.), nous souhaitons contribuer à la facilitation du flux d'informations entre les différents niveaux de pouvoir. En tant que centre d'expertise, nous voulons soutenir la société civile et la politique dans la poursuite du développement d'une approche intégrée et commune pour prévenir l'extrémisme.

### Valeurs

L'OCAM opère de manière indépendante au sein des structures de sécurité nationales belges. C'est pourquoi nous accordons une grande importance à l'objectivité, la transparence et la crédibilité. Pour remplir nos missions légales, nous devons pouvoir prendre du recul par rapport aux feux de l'actualité et porter un regard critique sur les informations dont nous disposons. Dans cette optique, la diversité, y compris au sein de nos propres structures, est une valeur ajoutée.





## 4.3 Que faisons-nous ?

Depuis notre création en 2006, nos compétences et nos missions se sont considérablement élargies. Les missions de l'OCAM sont les suivantes :

- Établir des évaluations ponctuelles et stratégiques de la menace envers les citoyens et les intérêts belges, tant en Belgique qu'à l'étranger ;
- Rédiger des **évaluations individuelles de la menace** pour les entités **reprises** dans la **Banque de données commune** (BDC) ;
- Assurer la **gestion opérationnelle** de la **Banque de données commune** (BDC) ;
- Rédiger des évaluations stratégiques de la menace envers des **infrastructures critiques** ;
- Coordonner la Stratégie T.E.R.** et faciliter le flux d'informations entre les services belges concernés, notamment par le biais de la Taskforce nationale (TFN), des Taskforces locales (TFL), des Groupes de travail nationaux (GT) et des Cellules de Sécurité intégrale locales en matière de Radicalisme (CSIL-R) ;
- Rédiger des **avis motivés** dans le cadre de **mesures administratives individuelles** (gel des avoirs, ID-ban, Passban) ;
- Entretenir des contacts et des relations avec les services homologues étrangers** en échangeant des informations et en fournissant des informations pertinentes aux services belges concernés. L'OCAM est partisan d'une plus grande collaboration européenne et internationale entre services partenaires des différents pays (*fusion centres*) ;
- Mise à la disposition des autorités et des services d'une expertise et de connaissances** dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

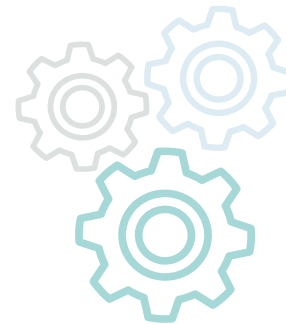


## 4.4 Personnel

Dans son exposé d'orientation politique pour l'année 2022, la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden a indiqué que le **personnel de l'OCAM devrait être renforcé** afin de pouvoir accomplir les missions et tâches accrues qui lui incombent. C'est ainsi que l'OCAM a obtenu l'autorisation de recruter neuf personnes supplémentaires en 2022. Les procédures de recrutement ont été effectuées tout au long de l'année 2022 en collaboration avec le SPF BOSA et les services P&O du SPF Intérieur. En tenant compte des délais de procédure et de la nécessité d'obtenir une habilitation de sécurité de niveau « très secret », l'ensemble du personnel supplémentaire a pu entrer en service de manière échelonnée tout au long des années 2022 et 2023.

En 2022, les conditions de recrutement pour les fonctions de directeur et de directeur adjoint – telles que définies dans la loi du 10 juillet 2006 relative à l'analyse de la menace – ont été modifiées. En 2023, l'**arrêté royal pour la nomination effective** d'un **directeur** et d'un **directeur adjoint** a été élaboré.

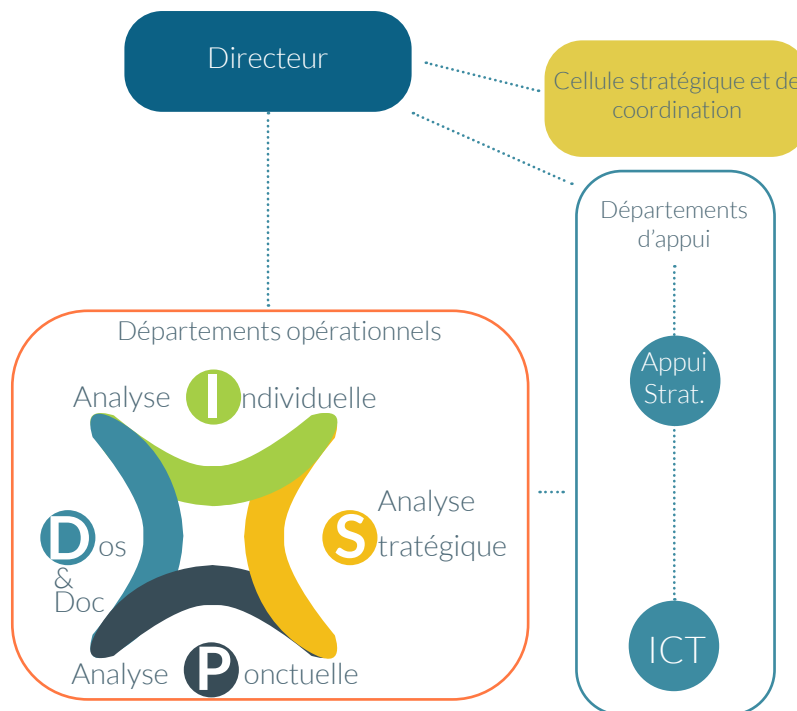




## 4.5 Les départements

Le fonctionnement de l'OCAM repose sur quatre départements opérationnels, chacun ayant des compétences complémentaires afin de pouvoir répondre aux missions légales de l'OCAM. La direction est soutenue par une Cellule stratégique et de coordination. À cela s'ajoutent un département d'appui administratif et logistique (le département Appui Stratégique) et un département ICT. L'OCAM attache une grande importance à un fonctionnement transversal, au sein duquel les différents départements coopèrent autour de certaines thématiques et complètent mutuellement leurs expertises.

L'organigramme de l'OCAM :



## Cellule stratégique et de coordination (StratBelCo)



La Cellule stratégique et de coordination soutient la direction dans la gestion et le suivi des **dossiers stratégiques, juridiques et transversaux** de l'OCAM. La cellule StratBelCo contribue à définir les objectifs stratégiques du service et est chargée de la coordination inter-départementale. Elle permettra une répartition plus claire des rôles et une cohérence accrue au sein du service.

## Appui stratégique



Le département Appui stratégique apporte un **soutien fonctionnel et administratif** à la direction ainsi qu'aux quatre départements opérationnels de l'OCAM. Il est composé d'un Secrétariat général et de direction, d'une cellule Budget, Comptabilité et Achats, d'une cellule Logistique, d'une cellule Communication, d'une cellule Traduction, d'une cellule Juridique et d'une cellule Ressources humaines.

## ICT



Le département ICT est responsable du **fonctionnement opérationnel** des **banques de données internes et externes** de l'OCAM. En outre, il veille à ce que l'infrastructure informatique de l'OCAM opère dans le cadre des exigences légales et des normes de sécurité fixées par nos autorités de tutelle et nos partenaires.

## Analyse ponctuelle



Le département Analyse ponctuelle est composé de membres du personnel **détachés des services d'appui** de l'OCAM. Ils agissent au titre d'**officiers de liaison** entre l'OCAM et leur service d'origine. L'établissement d'évaluations ponctuelles de la menace est leur tâche principale. Il s'agit d'évaluations de la **menace** extrémiste ou terroriste envers des **événements, des personnes ou des bâtiments** en Belgique ou envers des intérêts belges à l'étranger. Un deuxième type d'évaluations analyse la **menace** émanant de **certaines personnes ou de certains groupes**. La troisième catégorie d'évaluations ponctuelles de la menace correspond à **l'évaluation de la menace générale en Belgique**, qui est établie mensuellement à l'initiative de l'OCAM en vue du Conseil national de sécurité (CNS).

Dans le cadre de leurs missions, ces collaborateurs participent aux **réunions de coordination** du **NCCN**, qui fixe par la suite les mesures de sécurité à mettre en œuvre en fonction de ces évaluations. Pour ce faire, le NCCN se base notamment sur le niveau de menace fixé par l'OCAM. Le département Analyse ponctuelle répond également aux questions qui lui sont posées par les différents services d'appui et services partenaires (*requests for information* ou RFI). La plupart des RFI proviennent de l'OE et de la CTIF. Enfin, ce département assure aussi la **permanence de nuit et de week-end** afin d'assurer la continuité des services de l'OCAM et du contact avec ses services d'appui et services partenaires.



## Analyse stratégique



Le département Analyse stratégique évalue les principales **tendances** des menaces pesant sur la Belgique et les intérêts belges à l'étranger par le biais de **notes d'analyse**. Celles-ci portent tant sur des **thèmes transversaux** que sur des **groupes ou tendances spécifiques** (telles que l'extrémisme de gauche et de droite, l'extrémisme et le terrorisme islamiste/djihadiste, etc.). Ces analyses sont établies soit **d'initiative**, soit à la demande des **autorités**. Le département rédige également des évaluations stratégiques concernant les **infrastructures critiques**. La loi sur les infrastructures critiques impose en effet à l'OCAM d'établir, dans un délai d'un an après la désignation d'une infrastructure critique nationale ou européenne par le NCCN, une analyse relative à cette infrastructure. Ces analyses portent non seulement sur la menace terroriste ou extrémiste, mais comprennent également tous les phénomènes relevant de la compétence des partenaires de l'OCAM. Une coordination étroite avec les différents services partenaires et d'appui de l'OCAM est nécessaire pour parvenir à une analyse intégrée et appuyée par tous les services.

Ce « suivi complet » comprend l'**analyse de la menace** émanant de ces individus et la participation à la concertation de cas au sein des **Taskforces locales (TFL)** concernant ces individus. Le département est également chargé de la **sensibilisation à l'importance des CSIL-R** dans le cadre du suivi sociopréventif et de la réintégration. Cette approche globale s'inscrit dans la philosophie de la **gestion des risques**, où l'échange continu d'informations, l'évaluation de la menace et la mise en œuvre de mesures adaptées à chaque individu s'alternent et se complètent.

## Gestion de Dossiers & Documentation



Le département Gestion de Dossiers & Documentation (Dos&Doc) est responsable de la **gestion** de la **banque de données interne** de l'OCAM. Ce département assure la **permanence de jour**, où parviennent toutes les informations et tous les documents des différents partenaires. Le département est responsable de l'**ajout** de tous les documents entrants dans la banque de données, de leur **enregistrement** et de l'**envoi** de tous les documents opérationnels aux partenaires de l'OCAM. Le département Dos&Doc **optimise le flux d'informations** vers les autres départements de l'OCAM. Il est en outre responsable du traitement de toutes ces informations, en fonction de leur pertinence et en tenant compte des directives pour le traitement interne, en étroite collaboration avec les autres départements. Enfin, le département gère les **statistiques mensuelles** relatives aux données opérationnelles et au nombre d'entités reprises dans la BDC.

## Analyse individuelle



Le département Analyse individuelle a pour mission d'assurer le **suivi complet des individus nécessitant un suivi prioritaire dans notre pays dans le cadre de la Stratégie T.E.R.** (voir plus loin, p. 36) et qui sont repris dans la BDC (voir également plus loin, p. 37 et avant p. 23 et suivantes).

## 4.6

# Fonctionnement transversal

Le slogan de l'OCAM « *Connecting the Dots* » se traduit tant sur le plan interne que sur le plan externe par une coopération transversale et multidisciplinaire.

## Au sein de l'OCAM, fonctionnement des teams opérationnels

Dans ces teams, des membres de différents départements et cellules **travaillent conjointement** et de manière **transversale** sur une problématique, une région ou une tendance particulière. Sur la base de leur propre fonctionnement, les membres de la team complètent mutuellement les connaissances, l'expertise et la vision de chacun et interagissent efficacement. Ils déterminent qui assurera le **suivi des dossiers** (organisation et coordination des réunions, rédaction de notes et de rapports, recherches dans les différents systèmes, etc.). Ce fonctionnement permet de **réagir rapidement aux nouvelles tendances**. En fonction de l'actualité, de nouveaux membres peuvent facilement rejoindre une team ou la quitter par la suite.

### Focus : Outreach vers le monde académique

Outreach a pour but d'**optimiser** les liens avec le **monde académique**. Pour pouvoir aborder efficacement les problèmes de sécurité au sein de notre société, nous avons besoin de plus de collaboration interdisciplinaire. Le monde académique est un partenaire essentiel dans cette optique. Pour resserrer ces liens, plusieurs projets sont en cours au sein d'Outreach :

- **Students@cuta** : Des étudiants peuvent poser leurs questions à l'OCAM dans le cadre de leur mémoire de fin d'études, à des moments bien définis. En mars 2023, une édition physique a de nouveau été organisée à l'OCAM. Une vingtaine d'étudiants étaient présents.
- Un **concours de mémoires de fin d'études** : En collaboration avec les universités belges, l'OCAM organise chaque année un concours de mémoires de fin d'études. Le premier prix est un temps de parole au colloque rassemblant les services de sécurité et le monde académique. L'UGent a remporté le premier prix pour la troisième fois.
- Un **colloque annuel** : Les réseaux entre les services publics et le monde académique doivent être renforcés. En décembre 2023, le quatrième colloque Outreach a eu lieu, dont le thème principal était le lien possible entre les problèmes psychiques et la radicalisation violente.
- **La revue scientifique Radices** : Depuis 2021, Outreach publie chaque année une revue en ligne en collaboration avec le monde académique. Celle-ci regroupe des recherches prometteuses et innovantes. Les lauréats du concours de mémoires de fin d'études ont l'opportunité d'y apporter leur contribution. En mai 2023, l'OCAM a publié la troisième édition du magazine Radices.
- **Conférences dans des universités** : En 2023 également, l'OCAM s'est rendu dans différentes universités pour y exposer son fonctionnement et l'approche multidisciplinaire de l'extrémisme et du terrorisme.
- **Rencontres thématiques** avec le monde académique : L'OCAM invite régulièrement des universitaires à venir présenter leurs recherches (présentant des liens avec les compétences de l'OCAM) dans ses locaux. Les discussions qui suivent ces présentations sont toujours enrichissantes, tant pour les chercheurs, qui peuvent confronter leurs travaux à la réalité du terrain, que pour l'OCAM, qui doit se tenir informé et y puise de nouveaux points de vue. En 2023, 2 conférences ont ainsi été organisées à l'OCAM.
- **Briefings pour les magistrats en formation** : Chaque année, l'OCAM et ses services partenaires organisent des briefings sur leur fonctionnement à l'intention des magistrats en formation.





**La coopération et la confiance entre tous les services concernés sont essentielles au succès de la Stratégie T.E.R.**

## Avec des externes, dans le cadre de la Stratégie T.E.R.

*L'objectif de la Stratégie T.E.R. est de réduire autant que possible toute forme d'extrémisme – y compris le processus de radicalisation – au sein de notre société.*

Un élément important à cet égard est que **toutes les formes** d'extrémisme sont traitées **sur un pied d'égalité**. La Stratégie T.E.R. – comme le décrivait déjà le Plan R – comprend diverses plateformes et structures de concertation (**TFN, TFL, Groupes de travail nationaux (GT) et CSIL-R**), où tous les services et acteurs compétents en matière de terrorisme et d'extrémisme se concertent et partagent des informations. Il peut s'agir d'un échange d'informations au niveau stratégique (TFN, majorité des groupes de travail) ou au niveau de cas individuels (TFL et/ou CSIL-R).

L'OCAM joue un **rôle de coordination** de cette Stratégie T.E.R., et tous les départements opérationnels du service sont étroitement impliqués dans son fonctionnement de par leur participation à plusieurs de ses plateformes.

### **TFN** La Taskforce nationale

La Taskforce nationale ou TFN est la **plateforme de concertation stratégique** qui pilote la Stratégie T.E.R. Sa présidence est assurée par l'OCAM. Étant donné la configuration politique belge, la TFN est la plateforme de concertation stratégique par excellence, réunissant **tous les niveaux de pouvoir** de notre pays autour de la lutte contre la radicalisation, l'extrémisme et le terrorisme. La TFN assure la gestion générale et le suivi continu de l'exécution de la Stratégie T.E.R. De plus, la TFN peut assurer un feedback au niveau politique en cas de besoin.

### **TFL** Les Taskforces locales

L'OCAM est représenté dans les 18 Taskforces locales (TFL), constituant le **centre névralgique** de la Stratégie T.E.R. pour le **volet répressif et sécuritaire**. Les TFL forment le réseau au sein duquel les services de sécurité échangent des informations et discutent de cas concrets. Les partenaires décident, en concertation, si et comment les entités seront suivies par le biais de **mesures de sécurité (TFL) ou socio-préventives** (renvoi à la CSIL-R). L'input des TFL constitue un élément essentiel de l'alimentation de la BDC.

### **GT** Groupes de travail nationaux

Les experts multidisciplinaires dans les différents groupes de travail fournissent une **expertise, des avis et des analyses concertés** sur des phénomènes, tendances ou groupes en appui à la TFL. Lors de l'introduction de la Stratégie T.E.R., il a été convenu que le GT adopterait dans un premier temps une **approche plus stratégique**, en appui au suivi opérationnel au cas par cas qui a lieu au niveau de la TFL.

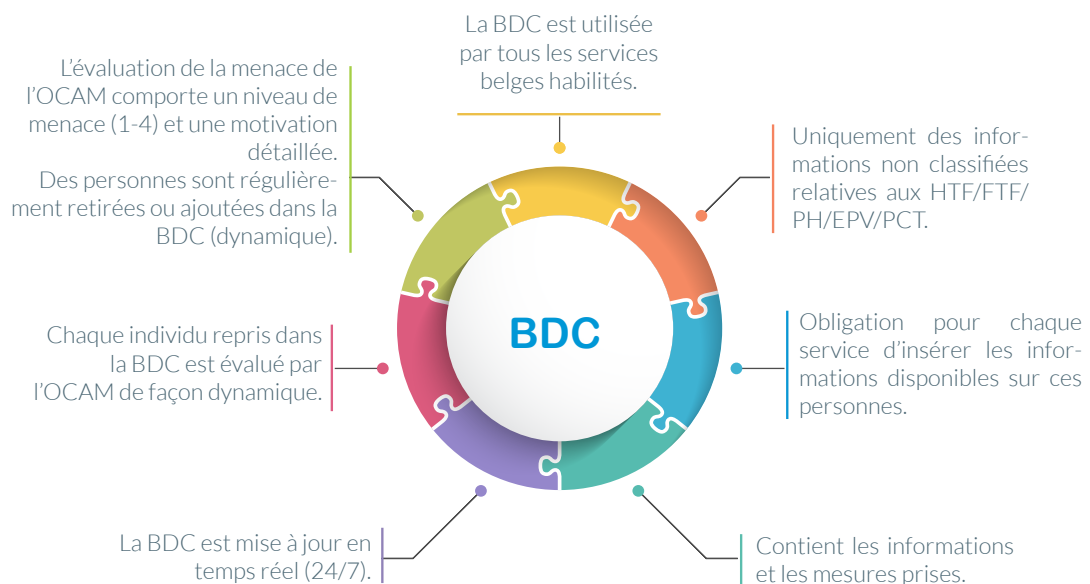


## BDC La Banque de données commune

La Banque de données commune (BDC) est l'**instrument transversal** qui forme la colonne vertébrale du partage d'informations **au sein de la Stratégie T.E.R.** Dans la BDC, tous les services compétents partagent en étroite concertation et selon des critères stricts, régis par la loi, des **informations non classifiées** sur des Foreign Terrorist Fighters (**FTF**), des Homegrown Terrorist Fighters (**HTF**), des Propagandistes de haine (**PH**), des Extrémistes Potentiellement Violents (**EPV**) et des Personnes condamnées pour terrorisme (**PCT**) à suivre prioritairement (voir aussi page 23 et suivantes). Les **accès** à la BDC sont **échelonnés** : les services ne peuvent voir et faire que ce dont ils ont besoin pour l'exercice de leurs missions. Les services avec des droits d'écriture ont l'obligation légale d'alimenter la BDC avec des informations pertinentes.

L'OCAM est le **gestionnaire opérationnel** de la BDC. Par conséquent, il est responsable du contrôle de qualité, de la **validation** des entités dans la BDC, de l'**insertion** de nouvelles entités, ainsi que de la **suppression** (ventilation) d'entités qu'il n'y a pas (ou plus) lieu d'inscrire dans la BDC. Un suivi rigoureux a lieu pour s'assurer que toutes les personnes dans la BDC continuent à remplir tous les critères pour y être reprises. Pour chaque individu repris dans la BDC, l'OCAM rédige une **évaluation de la menace individuelle**. Celle-ci comporte un niveau de menace de 1 à 4, ainsi qu'une motivation détaillée identifiant la menace à travers cinq domaines de risque.

En février 2022, la nouvelle version de la BDC V.3.0. a été lancée. **En 2023**, cette nouvelle application a été **davantage développée** pour rendre le suivi des entités et l'analyse plus simples et plus efficaces.



## Cadre légal

### Cadre réglementaire de l'OCAM

- Loi du 10 juillet 2006 relative à l'analyse de la menace (loi organique) ;
- AR du 28 novembre 2006 (missions et organisation) ;
- AR du 23 janvier 2007 (statut du personnel) ;
- AR du 24 août 2007 (allocation de fonction du personnel) ;
- Loi du 1er avril 2007 relative à l'assurance contre les dommages causés par le terrorisme ;
- Loi du 1er juillet 2011 relative à la sécurité et la protection des infrastructures critiques ;
- Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

### Banque de données commune

- Loi du 27 avril 2016 relative à des mesures complémentaires en matière de lutte contre le terrorisme ;
- AR du 21 juillet 2016 relatif à la banque de données commune Foreign Terrorist Fighters ;
- AR du 23 avril 2018 relatif à la banque de données commune Propagandistes de haine et portant exécution de certaines dispositions de la section 1er bis « de la gestion des informations » du chapitre IV de la loi sur la fonction de police.

### Mesures préventives administratives individuelles

*(Gel des avoirs, Passban, ID-ban)*

- Code consulaire du 21 décembre 2013 (articles 62 à 65/2) ;
- Loi du 10 août 2015 modifiant la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes d'étranger et aux documents de séjour et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques ;
- Circulaire du 7 septembre 2015 du ministre de la Justice et du ministre des Finances relative à la mise en œuvre des articles 3 et 5 de l'AR du 28 décembre 2006 relatif aux mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme.

### Stratégie T.E.R. & CSIL-R

- La Stratégie T.E.R., adoptée par le Comité de concertation le 8 septembre 2021 ;
- Loi du 30 juillet 2018 portant création de Cellules de sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme.

# ABRÉVIATIONS

AQ	Al-Qaïda	RFI	Request for Information
AE	SPF Affaires étrangères	SGRS	Service général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS) (Défense)
BDC	Banque de données commune	SPF BOSA	Service public fédéral Stratégie & Appui
CCB	Centre pour la Cybersécurité Belgique	SPF MOB	Service Public Fédéral Mobilité & Transports
CNS	Conseil national de sécurité	Stratégie T.E.R.	Stratégie contre le terrorisme et l'extrémisme, y compris le processus de radicalisation
COC	Organe de contrôle de l'information policière	TFL	Taskforce locale
CSIL-R	Cellule de Sécurité intégrale locale	TFN	Taskforce nationale
CSIP-R	Cellule de sécurité intégrale pénitentiaire en matière de radicalisation, d'extrémisme et de terrorisme	VSSE	Sûreté de l'État
D&A	SPF Douanes & Accises		
DDOS	Distributed denial of service		
DG EPI	Direction générale des établissements pénitentiaires		
Dos&Doc	Gestion de Dossiers et Documentation		
EI	État islamique		
EPV	Extrémiste Potentiellement Violent		
FTF	Foreign Terrorist Fighter		
GT	Groupe de travail		
HTF	Homegrown Terrorist Fighter		
IBZ	SPF Intérieur		
ID-ban	Retrait de la carte d'identité		
IO	Information Officer		
ISKP	État islamique au Khorasan		
LIDTU	Légion internationale pour la défense territoriale de l'Ukraine		
NCCN	Centre de Crise National		
OE	Office des Étrangers		
Passban	Retrait du passeport		
PCT	Personne condamnée pour terrorisme		
PE	Pré-enquête		
PH	Propagandiste de haine		
Plan R	Plan d'Action Radicalisme		

## CONTACT

<https://ocam.belgium.be/>

Éditeur responsable : OCAM